



Rapport de la Municipalité



20

15

Gestion et comptes de la Commune de Penthaz

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
---------------------------	----------

ORGANIGRAMME	6
---------------------	----------

INTRODUCTION	7
---------------------	----------

1. ADMINISTRATION GENERALE	8
-----------------------------------	----------

1.1	INFORMATIQUE, TELEPHONIE ET INTERNET	8
1.2	PAROISSES	8
1.3	PERSONNEL	9
1.4	NATURALISATIONS	10
1.5	NOUVEAUX HABITANTS	10
1.6	JEUNES CITOYENS	10
1.7	ARGDV	10
1.8	LE LOCAL (ANCIENNEMENT TOIT POUR TOUS)	10
1.9	BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGÉ	11
1.10	JARDIN D'ENFANTS « LES P'TITS TARTREUX »	11
1.11	RELATIONS AVEC L'ÉTAT	11
1.12	CONSEIL COMMUNAL	11
1.13	CONTROLE DES HABITANTS	12
1.14	CHOMAGE ET RI	15
1.15	JUBILAIRES	15
1.16	ABONNEMENT JOURNAL "GENERATIONS"	15
1.17	SOCIÉTÉS LOCALES	15
1.18	MANIFESTATIONS	16
1.19	BUS PPD	19
1.20	COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES	19

2. FINANCES	20
--------------------	-----------

2.1	FINANCES GENERALES	20
2.2	REVENU GLOBAL DES IMPOTS	20
2.3	CONJONCTURE	21
2.4	PROCEDURE BUDGETAIRE, PLAN D'INVESTISSEMENT, PLAFONDS D'ENDETTEMENT ET DE CAUTIONNEMENT	21
2.5	DETTE ET UTILISATION DES COMPETENCES MUNICIPALES	22
2.6	CHARGES PAR DICASTERE ET LEUR EVOLUTION	23

3. DOMAINES ET BATIMENTS	24
---------------------------------	-----------

3.1	DECHARGES	24
3.2	JARDINS FAMILIAUX	24
3.3	FORETS, ARBRES ET HAIES	24
3.4	BOIS DE FEU	24

3.5	MAISON DE COMMUNE	24
3.6	SALLE POLYVALENTE	24
3.7	POLICE DES CONSTRUCTIONS	24
3.8	PARCS, JARDINS ET CIMETIERE	25
3.9	PLACE DE JEUX ET INSTALLATIONS SPORTIVES	25
3.10	PORCHERIE	25
3.11	COLLEGE DE LA LECHIRE	25
3.12	COLLEGE DU BORNALET	25
3.13	BATIMENT DU FEU/FC	26
3.14	EGLISE	26
3.15	TERRAINS COMMUNAUX	26

4. TRAVAUX **27**

4.1	PARCS, SIGNALISATION	27
4.2	VITESSE	27
4.3	ROUTES	27
4.4	ESPACES PUBLICS	28
4.5	ECLAIRAGE PUBLIC	28
4.6	VEHICULES	28
4.7	VOIRIE ET DECHETERIE	28

5. INSTRUCTION PUBLIQUE **29**

5.1	ASICoPE	29
5.2	ECOLIERS DE PENTHAZ	29
5.3	ETUDES SURVEILLEES	30
5.4	CONSEIL D'ETABLISSEMENT	30
5.5	ECOLES DE MUSIQUE	30
5.6	PATROUILLEURS	30
5.7	LA « PENTADINE » CANTINE SCOLAIRE	31

6. SECURITE PUBLIQUE **32**

6.1	SERVICE DU FEU	32
6.2	PROTECTION CIVILE	32
6.3	POLICE – SECURITE PUBLIQUE	32

7. AFFAIRES SOCIALES **34**

7.1	LAJE – RESEAU AJERCO	34
7.2	CSR – RAS – REGIONALISATION DE L'ACTION SOCIALE	34
7.3	ENTRAIDE FAMILIALE	34
7.4	AVASAD (ASPMAD)	34
7.5	EHNV	35
7.6	PASSEPORT VACANCES REGION COSSONAY	35

8. SERVICES INDUSTRIELS **36**

8.1	EAU	36
8.2	FONTAINES	37
8.3	COURS D'EAU.	37
8.4	AIEE	37
8.5	COSVEGAZ/HOLDIGAZ	37

**9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE
GESTION SUR L'EXERCICE 2014** **38**

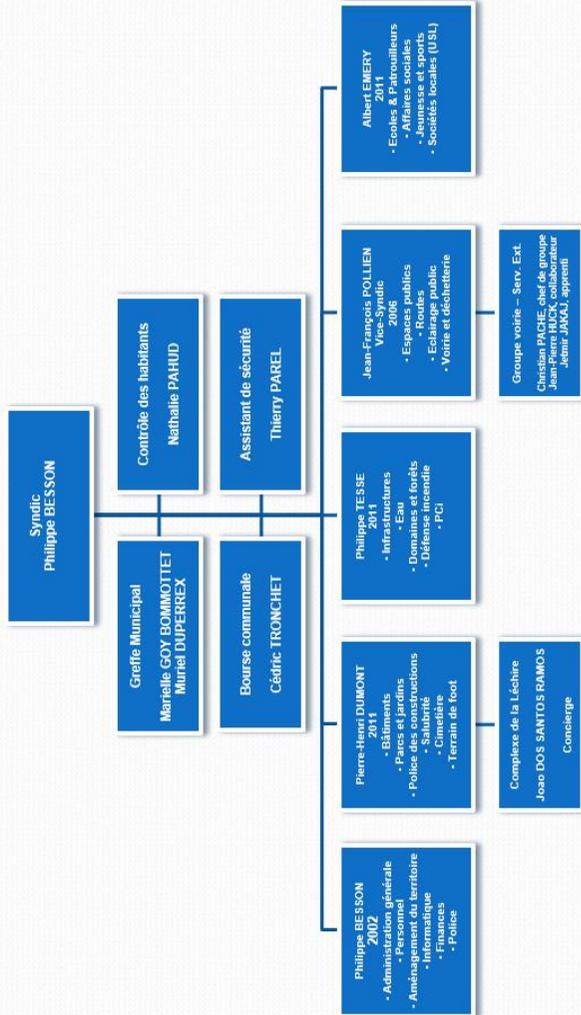
10. COMPTES 2015 ET COMMENTAIRES **40**

10.1	INTRODUCTION	40
10.2	TABLEAU DU RESULTAT AVANT ATTRIBUTIONS	40
10.3	COMPTES 2015	40
10.4	DECOMPOSITION DU RESULTAT 2015	41
10.5	FINANCEMENTS SPECIAUX 2015 ET MUTATION DES FONDS DE RESERVES	41
10.6	FINANCES	42
10.7	COMMENTAIRES DU SYNDIC	43
10.8	LETTRE DE LA FIDUCIAIRE	44

11. CONCLUSIONS **50**



Organisation communale 2015



Le personnel communal se compose de 9 collaborateurs correspondant à 6,9 ETP

INTRODUCTION

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année, la Municipalité a le plaisir de vous présenter le rapport de gestion de notre commune.

Une fois encore, notre exécutif a tenté de se concentrer sur l'essentiel afin d'en réduire l'ampleur.

Dès lors, parmi les très nombreux dossiers traités en 2015, il a décidé de mettre en exergue les thèmes suivants :

- Infrastructures, soit :
 - Premier coup de pelle en vue de la réalisation de la RC177.
 - Poursuite de la mise en conformité du réseau d'éclairage.
 - Important travail sur les dossiers routiers de la Rippe et de la route de Daillens en vue de leur réalisation en 2016-2017.
- Police des constructions et aménagement du territoire, soit :
 - Lancement et suivi des chantiers au centre du village dans le cadre des densifications inhérente à la mise en application de la nouvelle LAT.
 - PDR du GdV.
- Réorganisation scolaire régionale qui devrait permettre la création d'un EPS couvrant les 6 communes de la Venoge.

A noter qu'ils ne sont pas classés dans leur ordre d'importance.

Parallèlement, l'exécutif communal a poursuivi la politique d'entretien du patrimoine immobilier qu'elle conduit systématiquement depuis quelques années.

Le périmètre des fonctions et représentations municipales n'a connu que peu de modifications l'an dernier, à l'exception de ceux nécessités par les thèmes mis en exergue ci-dessus. Nous vous fournissons néanmoins le tableau ci-dessous qui résume l'évolution de l'activité municipale sous forme de quelques données :

	2013	2014	2015
Heures de vacances (1)	1971	1876	1972
Kilomètres parcourus (1)	4212	3248	3624
Séances de Municipalité ordinaires	43	44	44
Séances de Municipalité extraordinaires	6	7	8
Séances spéciales (2)	--	62	66
Séances intercommunales (2)	173	105	147

(1) Il s'agit de données cumulées aux 5 municipaux

(2) Participation d'un seul municipal jusqu'à Municipalité in corpore

Nous vous rappelons que les décisions prises durant l'année 2015 ont été, comme le veut la loi révisée sur les communes, protocolées aux procès-verbaux de discussion, décisionnel et informatif. Ce dernier sert à alimenter notre site internet pour informer nos concitoyennes et concitoyens.

Finalement, les chapitres qui compose la suite de ce rapport résume la vie de notre commune.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Informatique, téléphonie et internet

- Comme étudié et décidé au cours du second semestre 2014, le basculement de l'informatique chez InfoService s'est déroulé début 2015, à notre entière satisfaction.
- Les buts que nous nous étions fixés, parmi lesquels que cette opération soit blanche pour les finances communales à périmètre constant, ont été atteints.
- A noter que l'Etat de Vaud, afin d'éliminer l'exception informatique « Penthaz », a pris à sa charge la formation.
- L'obsolescence et le fait que son pourvoyeur ne pouvait plus garantir sa maintenance opérationnelle à très brève échéance ont contraint la Municipalité à remplacer le système de paiement par cartes plus vite qu'elle ne l'aurait désiré.
- Pour le reste, dans le cadre de sa procédure budgétaire 2016, la Municipalité, en collaboration avec le boursier, a préparé le remplacement de la vieille imprimante/photocopieuse principale afin de disposer d'un nouveau matériel permettant à l'administration d'éviter, autant que faire se peut, de recourir à un imprimeur. Son choix s'est porté sur le modèle Image Runner Advance de Canon qui sera livré début 2016. Comme la précédente, cette dernière fera l'objet d'un leasing.
- 2015 aura aussi été marquée par le changement de la téléphonie qui passe désormais via internet.
- Guichet virtuel : après sa mise en œuvre début 2012, l'utilisation du guichet virtuel est stable mais peine toujours à trouver sa place (15 requêtes en 2012, 18 en 2013, 15 en 2014, 13 en 2015).
- Après son relookage en 2014, le site internet communal dispose désormais d'une version conviviale, consultable sur téléphone portable. Son besoin n'est plus à prouver.

1.2 Paroisses

Eglise évangélique réformée

- Les assemblées programmées ont eu lieu comme à l'accoutumée.
- Les comptes 2015 sont déficitaires, les finances sont compliquées. Le fond de réserve continue à être grevé de quelques centaines de francs.
- ArtEdifices dont notre église avait été choisie par le comité a eu une fréquentation sporadique de la région. L'œuvre exposée à cette occasion dans l'ancre de notre église a été appréciée par les connaisseurs. La Municipalité et le conseil ont décidé d'acquérir cette œuvre représentant les dix commandements.
- Il est important de relever que le groupe des Aînés, qui est toujours subventionné par nos communes, a décidé de quitter le giron de la paroisse pour permettre à d'autres confessions d'intégrer les activités. Il devient donc une organisation laïque et indépendante. Désormais, le groupe Aînés quittera cette rubrique du rapport et aura son propre chapitre.
- Le dîner de paroisse s'est tenu à la grande salle de Penthaz. Malheureusement, l'affluence fut modeste mais l'ambiance conviviale. La Municipalité encourage la population à prendre part à cette manifestation.
- La Municipalité renouvelle ses remerciements à Mme Catherine Novet, diacre, M. André Perrenoud, pasteur et au Conseil de paroisse pour leur engagement durant l'année écoulée.
- A signaler que M. René Duvanel a, pour la dernière fois, allumés les Feux de l'Avent sur notre commune, étant devenu un nouvel habitant de Cossonay. La Municipalité profite de ces quelques lignes pour le remercier pour son engagement tout au long de ces années.

Eglise catholique

- La problématique de la réfection de la chapelle de La Sarraz est toujours en discussion. Ce dossier est très complexe. Malgré les demandes de l'Etat et les exigences du clergé, les communes ont décidé de ne pas céder aux demandes financières de ces derniers.

1.3 Personnel

- 2015 a été principalement marquée par le départ à la retraite de notre préposée au Contrôle des Habitants, Mme Gemma Castella, après 27 ans de service, au 31 mai. Une fois encore, un immense merci à Mme Castella pour l'immense travail accompli durant ce très long bail et les excellentes relations qu'elle a entretenues avec l'ensemble des membres des municipalités successives et du personnel communal. Nous avons eu grand plaisir à lui exprimer la gratitude de la Commune à plusieurs reprises.
- Dès le 1^{er} janvier 2015, nous avons accueilli sa remplaçante, Mme Nathalie Pahud, afin de faciliter la transition et reprendre officiellement le poste à partir du 1^{er} juin. Nous souhaitons à Mme Pahud beaucoup de plaisir dans son nouveau poste.
- Côté fonctionnement, la Municipalité a approuvé :
 - Une réorganisation du travail au niveau du greffe entre la secrétaire et la secrétaire adjointe.
 - Une augmentation du temps de travail du boursier qui passera de 60 à 70 % dès le 1^{er} janvier 2016 si le Conseil adopte le budget de cet exercice.
- Côté formation, un sujet qui tient à cœur la Municipalité :
 - Mme Marielle Goy Bommottet a entamé un cursus de 2 ans pour obtenir un diplôme de cadre en gestion administrative dont elle a d'ores et déjà réussi les deux premiers modules.
 - Après la réussite de sa formation de formateur pour encadrement des apprentis, M. Christian Pache a repris cette fonction des mains de M. Albert Emery dès la rentrée scolaire 2015.
 - Notre apprenti, M. Jetmir Jakaj, a réussi sa 1^{ère} année d'apprentissage en vue de l'obtention de son CFC d'agent d'exploitation.
 - Félicitations à tous les trois pour cet excellent résultat et l'apport qu'en retire la commune.
- Côté jubilaires, la Municipalité a fêté :
 - Les 10 ans de service de Mme Maria Cardoso le 10 novembre, responsable de l'entretien des sites du Bornalet et de la Porcherie
 - Les 30 ans de service de M. Jean-Pierre Huck le 16 avril, collaborateur au service extérieur et de la voirie.
 - Un grand merci à tous les deux pour ces années de collaboration. Nous leur souhaitons le meilleur pour la suite.
- Le 6 juin, une visite des domaines, organisée à l'intention des personnels et sur demande de ceux-ci, s'est déroulée. Elle a permis une meilleure connaissance du patrimoine communal et de ses enjeux.
- Comme l'an dernier, le moment de convivialité à l'intention du personnel mensualisé a été décalé. Le 19 juin, une journée très conviviale, ponctuée d'éclats de rires et de grandes émotions, à Europapark, a permis à tous les participants de retrouver un peu de leur enfance.
- Le 9 décembre, au foyer de la grande salle, une soirée aux couleurs chinoises été offerte aux nombreuses personnes qui donnent de leur temps à la bonne marche de la Commune. Les personnels de la Bibliothèque intercommunale de la Venoge et des bus PPDL y ont été conviés dans le cadre d'invitation tournante avec nos trois autres partenaires. Un grand merci à toutes les personnes qui ont participé à cette manifestation, comme à celles qui n'ont pas pu, pour leur engagement jour après jour pour notre communauté.
- Finalement, en raison du processus d'arbitrage budgétaire 2015, le système de gestion du temps n'a pas été introduit. Il le sera, s'il peut être porté au budget 2016, que l'an prochain.

1.4 Naturalisations

- En 2015, la commission municipale de naturalisation s'est réunie trois fois pour auditionner des candidats à la naturalisation ordinaire (dont deux familles). Un candidat se présentait pour la troisième fois.
- La Municipalité a reçu trois demandes de procédures de naturalisation facilitée (étrangers nés en Suisse).
- Sept de nos habitants ont été naturalisés dans divers cantons et communes par procédure facilitée (étrangers nés en Suisse ou par mariage).
- A noter que les demandes de naturalisation ont fortement augmenté en 2015.

1.5 Nouveaux Habitants

- Pas de réception en 2015.

1.6 Jeunes citoyens

- Le 12 juin, la Présidente du Conseil communal et la Municipalité ont reçu les jeunes citoyennes et citoyens.
- Une fois de plus, le nombre de ceux qui ont accepté ce moment de convivialité est décevant.
- Après les présentations, tout ce petit monde s'est rendu, comme deux ans auparavant, au bowling Miami pour une soirée très sympathique qui s'est terminée par un concours en deux parties entre les autorités et les jeunes.

1.7 ARGdV

- Participation de MM. Philippe Besson et Jean-François Pollien à toutes les assemblées de l'ARGdV.
- L'office du tourisme en étroite collaboration avec l'Espace culturel d'Assens ont, comme programmé, mis sur pieds l'exposition « ArtEdifices ». La manifestation s'est déroulée fin mai à fin septembre ; deux œuvres d'art ont été présentées sur le site de notre temple, l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur.
- Le processus de Plan Directeur du Gros-de-Vaud s'est poursuivi et a été déposé pour examen préalable auprès de l'Etat. Il a été définitivement approuvé au courant du printemps 2015, puis mis en consultation dans les communes du district, provoquant de nombreuses demandes de corrections, plus de 100 dont 90 % provenant de quatre des six communes de la région de la Venoge. Un certain nombre de séances ont été mises sur pieds afin de rapprocher les positions. Malheureusement, pas suffisamment aux yeux de la région de la Venoge et à ceux de votre exécutif. Le processus d'approbation, ou non, par les conseils généraux ou communaux aura lieu au cours du printemps 2016. Dossier à suivre.
- L'ARdGV a étoffé son offre, l'une touchant à la problématique de l'énergie et l'autre à celle de la jeunesse, du sport et des sociétés locales.
- M. Philippe Besson a participé à presque toutes les séances du Comité de l'ARdGV, parfois sous tension en raison de la position critique de la Municipalité vis-à-vis du PDR régional.
- L'association, malgré son retrait de la Municipalité de Montanaire pour raisons professionnelles, a maintenu M. Patrick Keller, dans sa fonction de Président, ceci jusqu'à la fin de la législature.

1.8 Le Local (anciennement Toit Pour Tous)

- La fréquentation du local est toujours excellente et peu d'incidents sont à signaler.
- Les jeunes trouvent dans cette structure un accueil, un lieu de discussion et des activités qui les passionnent. Le cadre est favorable à l'épanouissement de nos jeunes et sert de lien entre l'école et la vie associative.
- Mlle Valentine Jauner a été nommée au poste d'aide-animatrice.
- Le coût pour notre commune s'élève à CHF 21'500,- pour 2015.

1.9 Bibliothèque intercommunale de la Venoge

- La bibliothèque intercommunale a une bonne réputation, elle est bien fréquentée puisque ce ne sont pas moins de 21 375 livres qui ont été prêtés durant l'année écoulée.
- L'offre de livres pour les adultes a été consolidée.
- Les bibliothécaires multiplient leurs animations rendant ce lieu de plus en plus attractif pour les passionnés de littérature.
- Mme Nadine Haehlen ayant quitté ses fonctions, elle a été remplacée par Mme Daniela Lannez à laquelle nous souhaitons la bienvenue.
- Depuis cette année, la commune de Lussery-Villars participe financièrement au fonctionnement de la bibliothèque et également au Local.
- Il est à noter que la commission de gestion a visité ces deux entités cette année lors de sa visite du domaine.

1.10 Jardin d'enfants « Les P'tits Tartreux »

- Comme chaque année, la Municipalité soutient les activités de la garderie. Elle tient à féliciter son comité et les jardinières pour leur dynamisme et leur efficacité et les remercier pour leur engagement lors de la fête des Tartreux, tout comme pour leur participation aux animations du village.
- Lors de l'AG annuelle, la Municipalité a été informée des objectifs du comité, des comptes ainsi que des projets d'avenir. La Halte-garderie reste très appréciée par les enfants qui la fréquentent.
- Cette année, la garderie a fêté son trentième anniversaire avec le soutien de la Municipalité. Grâce à une météo clémente, la fête fut belle. Nos remerciements vont au comité pour leur travail et leur motivation.

1.11 Relations avec l'Etat

- 2015 a été beaucoup plus calme dans les relations entre l'Etat et les communes. Sans doute en raison du peu d'importants dossiers sur la table des négociations ou du retard dans le développement d'autres à l'unisson de l'introduction de l'horaire continu dans l'enseignement.
- Le processus législatif de transfert de la Loi fédérale sur l'Aménagement du Territoire dans le droit foncier vaudois devrait pouvoir se faire sans trop d'accrocs, l'Etat et les communes ayant, pour l'essentiel, les mêmes défis à relever et la même vision sur le dossier.
- Seul sujet qui fâche, l'ingérence du Conseil d'Etat dans le processus de péréquation intercommunale qui ne concerne pas l'Etat, ceci dans le cadre de la mise en place accélérée de RIE III (application d'un taux unique d'imposition du bénéfice des entreprises à 13.793 %) et des mesures sociales compensatoires (estimées à 150 millions par an) adoptées pour faire passer la pilule auprès de la population vaudoise.
- Nous vous rappelons que le coût des mesures compensatoires sera partagé entre les communes, l'Etat et les employeurs, alors que RIE III sera à l'avantage des grandes communes et au détriment des petites et moyennes communes qui n'ont pas la chance d'accueillir une multinationale sur leur territoire qui verra sa fiscalité s'accroître, mais seulement des PME qui verront la leur se réduire.

1.12 Conseil communal

- 2015 a une nouvelle fois été marquée par d'excellentes relations entre la Municipalité, la Présidence, le bureau et le législatif, ceci malgré quelques sujets ardues traités en plénum.
- Pour mémoire, les commissions permanentes suivantes siègent :

Commission des finances

MM. Bertrand Bommottet, Sébastien Durussel, Jean-Daniel Guignard, Pierre Haymoz, Nicolas Marcoz, Jean-Pierre Mouquin et Jean-Jacques Paltenghi.

Commission de gestion

Mmes Sandrine Bommottet, Joan Margarido, Carmen Valzino et Nelly Waldmann,
MM. Yves Dupraz, Pascal Pahud et Steeve Parisod.

Commission des Espaces publics

Mme Christiane Schertenleib, MM. Steeves Bacher, Pierre Dällenbach, Sébastien Durussel,
Philippe Gerhard, Patrick Latty et Stéphane Rollier

Commission de recours en matière fiscale

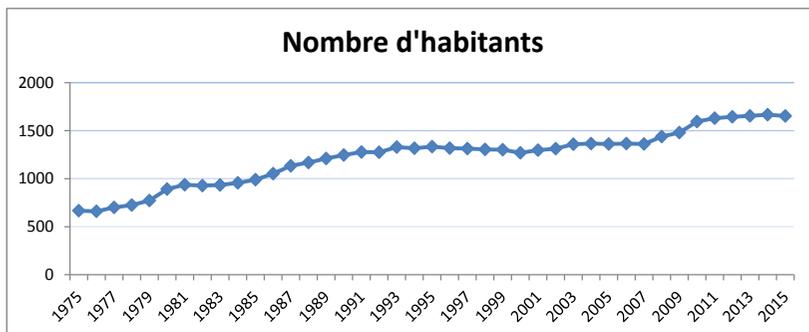
MM. Jacques Deléderray, Sébastien Durussel et Jean-Marc Gerber.

- En 2015, le Conseil communal a siégé à 3 reprises en séance ordinaire, les 25 juin, 29 octobre et 3 décembre, séances au cours desquelles 5 préavis municipaux et la réponse à une motion ont été présentés par la Municipalité :
 - Préavis N° 01-2015 - Nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau
 - Préavis N° 02-2015 - Crédit complémentaire au budget 2015 – Panneaux photovoltaïques
 - Préavis N° 03-2015 - Nouveau règlement du Conseil communal
 - Préavis N° 04-2015 - Réfection du toit du Collège de la Léchire
 - Préavis N° 05-2015 - Budget 2016
- Tous ces objets ont été acceptés par le Conseil communal dans le sens proposé par la Municipalité, y compris le budget 2016 malgré le dépôt de quatre amendements par la CoFin.

1.13 Contrôle des Habitants

Evolution de la population (chiffres officiels du SCRIS) :

Population au 31.12.2012	1'644 habitants
Population au 31.12.2013	1'649 habitants
Population au 31.12.2014	1'666 habitants
Population au 31.12.2015	1'653 habitants



- En 2015, la population, pour la première fois depuis 2007, a très légèrement diminué. Elle a baissé de quelque 0.78 % pour atteindre 1'653 habitants.
- En ce qui concerne les perspectives à moyen terme, les facteurs de croissance de notre population proviendront, comme nous vous l'avons déjà expliqué ces dernières années, essentiellement de la densification de la zone « village » et d'une optimisation au sein de la zone « villa », par exemple en transformant d'anciennes granges ou fermes en habitats ou par la démolition de villas individuelles au profit de villas mitoyennes.
- A plus long terme, au-delà de 2023, et malgré les nouvelles contraintes de la 4^{ème} révision de la LAT, Penthaz pourrait obtenir une nouvelle enveloppe de croissance de 15 à 18 % pour 15 ans.

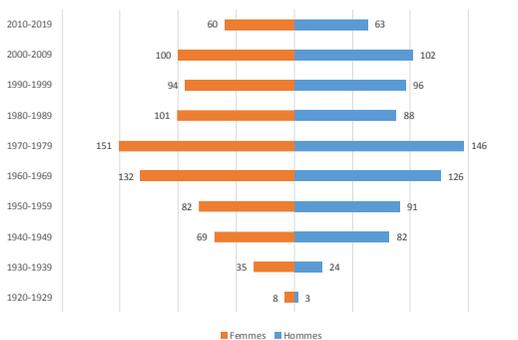
- Finalement, d'ici la fin de la décennie, la croissance va essentiellement provenir de la construction des 6 villas contiguës au Pré-du-Château, de la transformation profonde en cours au centre de notre Commune ainsi que de celle, éventuelle, d'un nouveau bâtiment au bas de la route de Sullens. Au total, environ 60 logements pouvant accueillir entre 150 et 180 nouveaux habitants.

Population par nationalité (personnes établies au 31.12.2015) :

Pays	Nombre	Pourcentage
Suisse	1280	77.4%
France	55	3.3%
Italie	71	4.3%
Portugal	134	8.1%
Espagne	35	2.1%
Autre UE	36	2.2%
Autre Europe	13	0.8%
Afrique	5	0.3%
Amérique	11	0.7%
Asie	13	0.8%
	1653	100.0%

Comme vous pouvez le constater, nous avons décidé de simplifier ce tableau. Nous reprendrons nos comparaisons dès l'exercice 2016 ; mais, globalement, les équilibres ont guère été modifiés, la communauté portugaise est toujours la plus importante des étrangères et l'Australie est toujours absente.

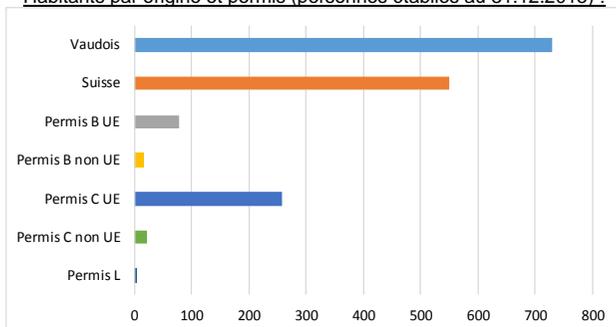
Population par tranche d'âges (personnes établies au 31.12.2015) :



Cette année encore, un léger rajeunissement de la moyenne de la population est observable. En effet, si l'on compare les graphiques 2014 et 2015, les tranches d'âges 1990 – 2019 sont, entre autres, passées de 503 habitants à 515, soit une hausse d'un peu plus de 2.4 %.

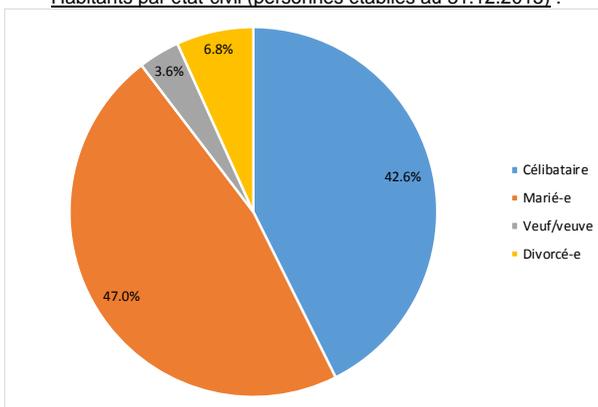
Par ailleurs, si en 2014, nous comptons 106 enfants nés entre 2010 et 2014, ce nombre est passé à 123 au 31.12.2015 pour les naissances 2010 – 2015, soit une moyenne, en légère baisse, de 20.5 (21.2) naissances par an comme le montre le tableau et les graphiques ci-dessus.

Habitants par origine et permis (personnes établies au 31.12.2015) :



Ce graphique, purement là à titre informatif, n'apporte pas de commentaire particulièrement.

Habitants par état-civil (personnes établies au 31.12.2015) :



Ce tableau, purement informatif, n'appelle pas d'explication particulière.

Le bureau du contrôle des habitants a enregistré 286 mutations durant l'année, correspondant à :

Changements d'adresse	3
Naissances	20
Décès	8
Arrivées (1)	97
Mariages	19 (9 couples)
Divorces, veuvages	18
Départs(2)	109
Naturalisations	12

(1) Y compris 16 résidences secondaires (dont 8 MEP et 4 au pair)

(2) Y compris 13 résidences secondaires (dont 10 MEP et 2 au pair)

Remarques : de nombreuses corrections et mises à jour sont apportées en continu à nos données au fur et à mesure qu'elles arrivent à notre connaissance. En ce qui concerne les mariages, la différence qu'on peut remarquer est due au fait que l'une des personnes qui s'est mariée ne réside pas avec son conjoint sur notre commune.

1.14 Chômage et RI

- 2015 a été une année légèrement moins bonne pour l'économie de notre pays qui a connu une croissance inférieure à 1 % après plusieurs exercices meilleurs.
- Sur le front du chômage, sans doute en raison de la structure de sa population, notre Commune est proportionnellement moins touchée que les villes. Il faut d'ailleurs noter que, à de rares exceptions, les périodes de chômage vécues par nos concitoyennes ou concitoyens sont souvent de relative courte durée.
- Par contre sur le front du RI, 19 requérants (+ 2 par rapport à fin 2014; + 4 par rapport à fin 2013) étaient inscrits à fin 2015, chiffre pour la deuxième année consécutive en augmentation de plus de 10 % par rapport au nombre de dossiers ouverts au 31 décembre 2014. Et ce qui est plus inquiétant aux yeux de votre exécutif, c'est la proportion du nombre de nos jeunes concitoyens et concitoyennes qui en bénéficient (plus du quart) et souvent pour des durées nettement plus longues que leurs aînés. Les raisons de ce phénomène ne peuvent être expliquées avec certitudes compte tenu de l'absence d'information fournie par les services sociaux de l'Etat. Peut-être une inadéquation entre leur formation et les besoins de l'économie, peut-être d'autres facteurs !
- Comme nous le réaffirmons année après année, ce nombre d'allocataires restera toutefois toujours trop important aux yeux de votre exécutif si l'on prend en compte la pénibilité de ce type de situation qui touche des familles, des jeunes et des travailleurs parfois à l'aube de leur retraite.

1.15 Jubilaires

- L'année 2015 a été marquée par les 90 ans de Mme Erna Reichenbach.
- Mme et M. Elke et Abdellatif Filali ont, quant à eux, fêté leurs 50 ans de mariage.
- Comme à chaque fois, la Municipalité a été accueillie à bras ouverts pour une sympathique et enrichissante fin de journée, le cas échéant en compagnie du pasteur, du curé, voire de la presse locale, permettant à chacun de mieux faire connaissance. Nous félicitons encore ces jubilaires et leur souhaitons le meilleur pour un avenir serein.
- Mesdames et Messieurs Jouvenat, Monachon, Pittet et Trauffer ont préféré fêter leurs 50 ans de mariage dans l'intimité de leur famille. Nous les félicitons vivement pour toutes ces années partagées au sein de leur couple.

1.16 Abonnement journal "Généralions"

- Le nombre de personnes concernées par cette attractive démarche pour nos citoyens à la retraite augmente une fois encore. Le budget alloué a à nouveau été revu à la hausse dans le cadre de l'établissement du budget 2016.
- La Municipalité est comblée par les remerciements des bénéficiaires de cet abonnement. Ce journal est toujours aussi apprécié et la réception de nombreux témoignages nous le confirme.

1.17 Sociétés locales

USL

- L'AG a eu lieu le 26 mai.
- L'USL et les sociétés disposent toujours du panneau d'affichage sis sur le site de la déchèterie.
- Nous rappelons qu'une caisse équipée de matériel pour assurer le parcage est à disposition des sociétés à la grande salle.
- Depuis 2014 plus qu'un seul loto anime les manifestations de l'USL, le comité planche à d'autres solutions d'animation..
- Les bancs et tables USL sont dans un mauvais état.

Gym pour Tous

- L'assemblée générale a eu lieu en mars 2015.
- La société de gym a pris désormais une part plus active dans l'organisation de la fête des tartreux.
- Elle connaît une recrudescence de sociétaires heureusement bien entourés par un comité motivé et une pléiade de moniteurs.

FC Venoge

- Les infrastructures de notre commune sont constamment entretenues et mise à jour pour la pratique du football.
- Nous demandons expressément au FC de prendre contact d'avantages avec notre concierge en cas de problème.
- Les ampoules des projecteurs ont été remplacées.

Chœur mixte « Le Rosey »

- La société a connu un vif succès lors de sa soirée annuelle.
- Concert d'automne à l'église : la Municipalité félicite encore une fois les organisateurs pour le choix des chants et pour la qualité du spectacle.
- La société a ressuscité et organisé le giron des musiques le 30 septembre. A cette occasion notre syndic a animé la partie officielle.
- Manifestation que Le Rosey avait déjà organisée en 1979 avec pratiquement les mêmes personnes.

Jeunesse

- Les manifestations auxquelles la Jeunesse a participé et/ou organisées se retrouvent relatées par des images et un forum sur leur site web fort bien illustré : www.jeunessedepenthaz.ch.
- A Nouvel-an, les membres de la Jeunesse ont effectué un tour du village aux tambours, moment fort apprécié de nos habitants.
- Elle a organisé avec beaucoup de panache et de ferveur la fête de nouvel-an
- Sylvain Marino a quitté la présidence, c'est Killian Schlaefli qui assume désormais ce poste.
- La société dispose d'une partie du battoir pour confectionner et stationner leur char.
- Elle est toujours très motivée pour aider à la mise en place des manifestations locales.
- Elle participe également à l'organisation des soirées théâtrales. La moyenne d'âge de la société est d'à peine 20 ans

Unihockey Club de Penthaz

- Le Unihockey organise avec brio le brunch du Nouvel-an. Le Club participe également à la préparation des soirées théâtrales. Sur le plan sportif, il fait preuve d'assurance et dispute un excellent championnat. Un tournoi populaire est organisé annuellement qui toutefois se dispute à Penthaz en raison du léger sous-dimensionnement de notre salle.
- Désormais une section junior complète les structures du club.

1.18 Manifestations

Fête des Tartreux

- A la demande des sociétés organisatrices de la 36^{ème} édition, la fête s'est déroulée sur le site de la Léchire. Si ce concept est plus simple au niveau de l'organisation, il ne correspond toutefois plus à l'idée des pionniers de cette manifestation qui, en plaçant cette fête au sein du village, souhaitaient en faire battre le cœur.
- Cette situation était regrettable et ne correspondait plus au concept de base, c'est pourquoi la municipalité et le nouveau comité d'organisation replaceront en 2016 la fête au sein du village avec un nouveau projet offrant plus de confort et de sécurité que par le passé. Souhaitons que la population apprécie cette nouvelle organisation.
- Il est à noter que le culte fut donné pour la première fois par la diacre Mme Catherine Novet.

- Les deux sociétés coorganisatrices de la manifestation, ainsi que le comité dynamique, ont pleinement contribué au succès de cette édition. Nous remercions également la Halte-jeux pour son aide précieuse.
- En raison du Tour Du Pays de Vaud cycliste, les Tartreux 2016 se dérouleront le premier week-end de juin

Roses de la Saint-Valentin

- Comme tous les deux ans, la Municipalité a accueilli à la Porcherie, le 14 février, les dames et demoiselles de notre commune, souvent accompagnées par leur conjoint.
- La distribution de la traditionnelle rose symbole de l'amour est un moment fort apprécié par nos concitoyennes. Cette sympathique journée, suivie d'un apéritif offert, a connu une bonne fréquentation.
- La prochaine édition, dont nous nous réjouissons déjà, aura lieu en février 2017.

Fête nationale

- Dans le cadre du roulement introduit depuis quelques années, l'édition 2015 a été organisée par notre commune et la fête s'est déroulée sur la place de la Léchire. Mettre sur pied une manifestation avec d'autres communes n'est pas toujours facile. Il est important de contenter tout le monde. Il semble que pour cette quatrième collaboration, les automatismes commencent à être bien rôdés. La manifestation s'est bien passée, le feu a brûlé en éclairant le ciel de notre commune, malgré les restrictions dues à la sécheresse. Une raclette concoctée par la société de Jeunesse a restauré les participants.
- Cette manifestation a été bien suivie par nos concitoyens qui ont pu se déplacer grâce à un service de navettes, assuré par les chauffeurs de nos lignes communes.
- La partie officielle a été assurée par Mme Nadia Roch, présidente du Conseil communal, par la nouvelle diacre, Mme Catherine Novet, qui faisait à cette occasion sa première sortie officielle et terminée par Mme Isabelle Hautier, syndique de Penthalaz.
- Le feu d'artifice fut une réussite et nous remercions la Jeunesse pour son organisation et la Cool'hisse pour la préparation du repas.
- Nous tenons également à féliciter notre groupe voirie pour l'efficacité de leur collaboration lors de cette manifestation.

Tour du pays de Vaud

- La cinquième édition, qui a eu lieu dans des conditions nettement plus favorables que lors de la saison précédente, a permis aux coureurs de s'éclater sur le parcours modifié et adapté suite aux travaux liés à la RC 177. La partie festive a été également bien suivie par nos concitoyens.
- La Municipalité et la population soutiennent avec plaisir et ferveur cette compétition, en souhaitant bon vent à l'édition 2016.
- Comme d'habitude une soirée a été organisée pour remercier les bénévoles.

Venoge Festival

- Le festival Venoge, qui fêtait sa 21^{ème} édition, a été d'excellente qualité. Pour une fois, le temps fut clément. La qualité des artistes et l'enthousiasme des organisateurs ont satisfait le nombreux public présent.
- Pour cette édition, la commune de Penthaz a maintenu son soutien de CHF 2'500,-.
- Il est à noter que certains membres de la Municipalité se sont impliqués physiquement à l'organisation de cette manifestation, notamment au niveau de la cuisine, ce qui a occasionné quelques désagréments lors du nettoyage des ustensiles après la manifestation.
- Nous rappelons que les organisateurs sont toujours à la recherche de bénévoles et que ceux-ci peuvent s'inscrire sur le site internet du Festival, à bon entendre !

Neuvième Nuit des contes

- La météo fut pour cette édition relativement favorable.
- La Municipalité remercie encore M. Georges Mury pour la mise à disposition de sa grange afin d'accueillir une partie des contes.
- La manifestation s'essouffant quelque peu, les organisateurs planchent sur un renouvellement de cette sympathique soirée.
- En 2015, notre commune a participé à une soirée des contes dédiée à Grimm.

Balade villageoise

- Cette année, les GO nous ont proposé une balade aux frontières de notre commune. La participation importante prouve que cette manifestation est très appréciée par nos concitoyens. La promenade s'est terminée autour d'une soupe concoctée sur le territoire de Penthaz, les participants ayant cambé la frontière pour un dîner pique-nique au réservoir.
- La Municipalité remercie tous les acteurs de cette superbe journée. Organisée par MM. Jean-Marc Gerber et Steeve Parisod, cette balade fait partie des activités culturelles de notre commune.

Espace culturel (Bornalet)

- L'Espace culturel a été particulièrement sollicité cette année. Il a accueilli tout d'abord un atelier consacré à la création d'un film d'animation, sujet proposé et présenté par M. Olivier Caputo.
- Une exposition consacrée aux fermes du village, commentée par M. Armand Portier, ainsi qu'une exposition de photos et diapos présentées par leur auteur, M. Blaser sont venues compléter le programme culturel. Signalons également la mise en place d'une bibliothèque d'échanges ouverte et tenue par Mme Viviane Muster.
- Ajoutons les animations fixes telles que le tai-chi ou le yoga du rire.
- Pour la première fois, le Comité de l'Espace culturel a mis sur pied une manifestation qui devrait devenir le fil conducteur des activités du site : le kiosque à musique qui s'est tenu le 10 juin. Cette manifestation a pour but d'animer musicalement la place du Bornalet. Cette année, sous la direction d'Evan Bommottet, artisan du succès de cette journée et coordinateur, trois groupes musicaux, dont l'école de musique de Cossonay se sont produits, sur les diverses scènes vouées à la musique. La journée fut agréable et les artistes ont eu du plaisir à partager leur talent.

Penthaz Comique Club

- Nouveau venu dans le giron des manifestations villageoises, cette animation propose 3 soirées dédiées au théâtre sur un week-end.
- La présentation de trois spectacles humoristiques, au pays du cinéma est un challenge que les sociétés de Unihockey et de Jeunesse, appuyées par la Halte-jeux et un comité motivé, ont décidé de relever.
- Après bien des péripéties, un programme intéressant a été proposé au public, avec des succès pour le moins divers.
- Vendredi, c'est Thierry Meury qui a ouvert les feux de ces soirées. Malgré un spectacle de qualité, c'est un public clairsemé qui a suivi cet artiste.
- Samedi : autres artistes, autre ambiance. Les Sissi's, nos vedettes locales dont on ne présente plus les talents, ont enchanté leur public ! La salle est bondée et les organisateurs, victimes du succès, ont de la peine à assurer le programme. Mais tout finit bien et environ 300 pizzas sont consommées par un parterre bon enfant et emballé par le talent des hôtes de cette soirée.
- Dimanche : pour précéder le brunch, c'est le théâtre de l'Espalier qui se produit devant une salle plutôt bien garnie.
- Souhaitons plein succès et longue vie au dernier-né de nos animations villageoise !

Maison d'enfants de Penthaz

- Le comité soudé poursuit son rôle de gestionnaire de l'institution, sans incident remarquable.
- Le projet MATAS de Cossonay est selon ses responsables peu utilisé par les enseignants. Cette constatation est la même dans l'ensemble des MATAS du canton.
- Le projet d'extension de la MEP est toujours au programme, mais il a de la peine à décoller des tables de l'état.
- La MEP utilise la salle de gym une fois par semaine.
- L'assemblée générale statutaire s'est tenue devant une faible présence parentale. Comme chaque année, le rapport est publié dans le journal de Cossonay.
- Fait important au comité : après plusieurs années de bons et loyaux services, MM. Jacques Bezençon et Fred-Alain Muriset, respectivement président et trésorier, ont quitté leur fonction. C'est M. Frédéric Batori, directeur de l'établissement secondaire de Cossonay, qui assurera la présidence et M. Cédric Tronchet qui reprend le mandat de trésorier. Souhaitons bien du bonheur à ces personnes qui s'investissent pour assurer la pérennité de la maison.

1.19 Bus PPDL

- La fréquentation de ce moyen de locomotion ne cesse d'augmenter. Les usagers apprécient la gentillesse et le professionnalisme de nos chauffeurs, ceux-ci transmettant une note positive de dynamisme auprès des habitants de nos communes.
- Les bus ont pris également une place importante dans la vie associative de nos communes. Cette année, ils ont transportés nos citoyens lors de la fête du 1^{er} août. Les bus ont passé le service technique et ont été présentés au service des autos. Ils devront se plier aux exigences de SAN une fois par année.
- Les horaires ont été modifiés, pour faire suite aux demandes des usagers. Des panneaux horaires ont été installés aux divers arrêts de nos quatre communes.
- Des sondages sont fréquemment effectués sur le parcours pour contrôler la fréquentation.
- La reprise de la gestion de la ligne est désormais assurée par notre commune.
- Nous avons deux chauffeurs titulaires et deux remplaçants. Des aides sporadiques sont également assurées par un chauffeur de la SAPJV, ainsi que par deux municipaux.
- Un petit mot encore sur notre bus de remplacement qui est régulièrement utilisé par nos habitants : il est réservé régulièrement par les sociétés de jeunesse et les amicales.

1.20 Collaborations intercommunales

- 2015 a été marquée par la mise sur pieds du groupe Venoge6. Il regroupe les communes PPDL (Penthaz, Penthalaz, Daillens et Lussery-Villars), ainsi que celles de Mex et Vuflens-la-Ville.
- Son objectif est d'intensifier les collaborations intercommunales par la négociation et la signature de contrats communs chaque fois que cela sera possible. Cela a déjà été le cas en matière de sécurité publique (contrat commun avec EKML sous l'égide de M. Philippe Besson) et devrait être le cas, début 2016, pour le balayage de nos rues (contrat commun avec la même entreprise en cours de négociation sous l'égide de M. Jean-François Pollien).
- Cependant, l'intensification des collaborations la plus spectaculaire devrait venir des écoles, en 2016, avec la création d'une nouvelle association régionale. Elle regroupera les six communes situées de ce côté-ci de la Venoge, sous doute sous la dénomination ASIVenoge. Elle sera chargée de mettre sur pieds et de gérer un nouvel EPS (Etablissement primaire et secondaire), le primaire étant déjà acquis, le secondaire en cours de négociation, ceci dans le cadre de la réorganisation de la carte scolaire régionale. Elle devrait aussi permettre de répondre à certaines nouvelles exigences des avancées sociales comme l'accueil de jour.

2. FINANCES

Même si le résultat 2015 est positif, il n'est malheureusement pas possible de crier victoire.

En effet, comme nous le verrons au chapitre 10 du présent rapport, la situation positive est, en partie, due à des éléments extraordinaires.

Cependant, le remède de cheval proposé par la Municipalité en matière fiscale a clairement permis de remettre la commune sur les rails avec des résultats plus proches de l'équilibre qu'en 2013. De plus, il a permis à la Commune de retrouver un niveau de trésorerie lui permettant d'assumer ses engagements financiers sereinement et même d'envisager le financement partiel de certains investissements par la trésorerie courante.

Les défis futurs restent toutefois importants avec la réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) et les changements annoncés pour le calcul de la péréquation.

Il va donc encore falloir rester prudent et attentif pour maintenir la Commune dans les chiffres noirs.

2.1 Finances générales

Le budget 2015, voté fin 2014, prévoyait un déficit de CHF 62'558.20.

Le résultat final, positif de **CHF 43'571.57**, est meilleur que prévu.

Le total des produits se monte à CHF 7'883'386.85 contre un total de charges de CHF 7'839'815.28.

2.2 Revenu global des impôts

L'année 2015 a été favorable du point de vue des impôts, le total des recettes du folio 21 (impôts) est supérieur au budget de presque CHF 800'000.-. Toutefois, la reprise fiscale d'un ancien contribuable de la commune (2003 à 2008) représente à elle seule CHF 650'000.-. Pour des raisons de prudence, cette somme a cependant dû être intégralement provisionnée en raison de la très forte présomption de faillite de ce débiteur.

A périmètre constant, l'impôt sur les personnes physiques a néanmoins progressé globalement de 2.4 % entre 2014 et 2015. La structure de nos contribuables est saine. En effet, nous ne connaissons aucune dépendance liée à l'un ou à l'autre de nos foyers fiscaux.

Les revenus fiscaux provenant des personnes morales présentent une forte augmentation de presque CHF 300'000.-. Toutefois, la reprise fiscale susmentionnée représente CHF 240'000.-. Il n'en demeure pas moins que l'année 2015 est favorable sur ce point.

Les défalcatons, effectuées par l'Etat de Vaud qui encaisse pour nous les impôts, ont diminué à CHF 55'716.80 alors que la moyenne des trois derniers exercices se montait à CHF 104'310.-. Cela s'explique par un travail important, effectué par les services de l'Etat durant les trois dernières années, pour mettre à jour nos débiteurs fiscaux. Il en découle une baisse de la provision pour débiteurs fiscaux de CHF 287'000.- au 31.12.2011 à CHF 170'905.- au 31.12.2015 (hors provision exceptionnelle pour la reprise fiscale dont nous avons fait mention précédemment).

Les impôts conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers et impôts sur les successions et donations) sont, pour leur part, inférieurs aux prévisions. Celles-ci sont toujours basées sur une moyenne des exercices précédents.

2.3 Conjoncture

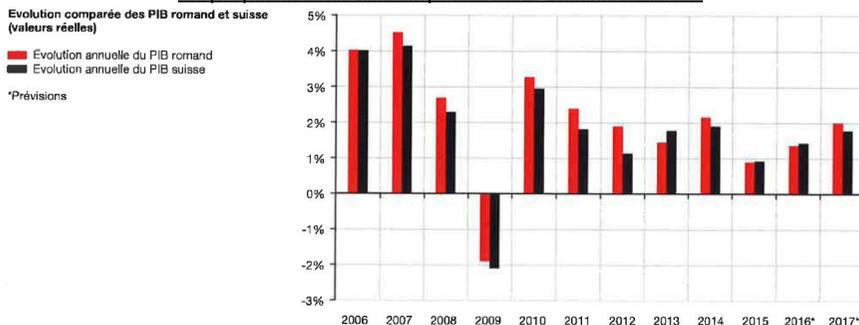
En 2015, malgré des coûts de l'énergie et de matières premières au plus bas, la conjoncture mondiale s'est quelque peu infléchie, la locomotive « USA », malgré son poids et son dynamisme, n'ayant pu compenser la faiblesse du commerce international et le ralentissement observé auprès des nouveaux poids lourds que sont la Chine, l'Inde, le Brésil ou encore la Russie pour ne citer que les principaux. Ainsi, l'OCDE, dans ses rapports les plus récents, estime la croissance mondiale à 2.9 % pour 2015, soit la plus faible depuis 2009.

Dans ce contexte, la croissance économique de la Suisse en 2015, dont on ne cesse de répéter son interdépendance avec le commerce mondial, certes toujours positive, s'est contractée par rapport à l'excellent cru 2014. Elle s'est située à 0.9 %.

Dans cet environnement, le Canton de Vaud devrait connaître un rythme similaire.

Par contre, une nouvelle embellie est attendue pour 2016 et 2017, années durant lesquelles la croissance de la conjoncture pourrait flirter avec les 2 %. Mais demeurons prudents et attendons pour voir ; les incertitudes et les facteurs à risque étant nombreux !

Graphique de l'évolution comparée des PIB romand et suisse



2 | La valeur ajoutée des frontaliers et des pendulaires

Forum 100 L'HEBDO

(source rapport sur le PIB romand du 18 mai 2016 ; Forum des 100 L'Hebdo)

2.4 Procédure budgétaire, plan d'investissement, plafonds d'endettement et de cautionnement

Durant l'année 2015, l'éclairage public a été mis en conformité. L'entier de cet investissement a été amorti par la réserve pour travaux divers comme cela avait été prévu.

Suite au crédit d'étude voté par le conseil communal en 2013, l'étude de l'amélioration des espaces publics à la Rippe s'est poursuivie. Un préavis d'investissement sera présenté dans le courant du premier trimestre 2016.

La refonte du centre du village, et son impact sur la circulation, a initié une étude comme nous en avons informé le Conseil communal. Une réflexion plus générale sur l'aménagement de la route de Daillens, y compris le carrefour de la Treille, a été menée en étroite collaboration avec la DGMR. Afin de pouvoir présenter, durant le premier semestre 2016, un préavis d'investissement reprenant à son compte le coût de cette étude, des analyses et études complémentaires, rendues obligatoires par l'évolution de la législation (entre autres, bruit et luminosité), ont dû aussi être menées. Le tout a engendré des investissements portés au bilan.

Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature a été fixé à 9 millions de francs.

2.5 Dette et utilisation des compétences municipales

Conformément aux intentions émises dans le passé, la Municipalité utilise au maximum et en permanence la latitude dont elle dispose avec le cash-flow communal.

La dette au 31 décembre 2015 se monte à CHF 3'764'665.-, soit une baisse de CHF 219'667.-, ce qui est conforme au plan de remboursement contractuel.

Projet financé	Montant de l'emprunt	Durée restante de l'emprunt	Taux	Etablissement financier
Espace public	960'000.00	5 ans	2.48%	Postfinance
Espace public	275'000.00	5 ans	2.15%	Postfinance
Espace public	684'664.00	5 ans	2.45%	Postfinance
Salle Polyvalente	1'300'000.00	6 ans	1.82%	Postfinance
Skate Parc + Ascenseur	225'001.00	6 ans	1.35%	Postfinance
Bornalet	320'000.00	8 ans	1.56%	Postfinance
Total	3'764'665.00			

Les taux d'intérêts très bas, voir leur absence a réduit les revenus engendrés par nos liquidités à quelque CHF 311.81. Grâce aux dividendes de nos participations permanentes de CHF 6'483.75, nous atteignons un total de revenu des capitaux de CHF 6'795.56.

A noter que la Municipalité peut toujours compter sur une marge de manœuvre avec la limite de crédit de CHF 1'000'000.- dont elle dispose auprès de la Banque Raiffeisen.

En 2015, la Municipalité a utilisé à deux reprises les compétences que vous lui avez accordées pour la législature, dont une fois les financières, ceci pour les projets suivants :

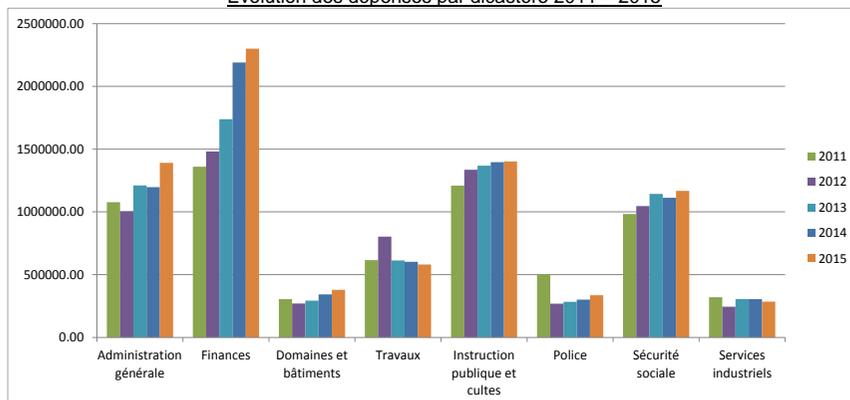
- Pose de panneaux photovoltaïques (préavis à posteriori pour les porter aux comptes 2015)
- Etude route de Daillens

Par ailleurs, comme lors de chaque exercice, elle a dû faire face à certaines dépenses non budgétisées, afin de remplacer du matériel ayant rendu l'âme (ex. remplacement du lave-vaisselle du foyer de la grande salle et de tubes lumineux à la grande salle) ou de requêtes spécifiques (ex. pose d'un nouveau tableau électrique à la Porcherie suite à la vente de l'ex-laiterie sur demande du nouveau propriétaire (commun jusque-là)) ou encore de circonstances momentanées (ex. augmentation du nombre de patrouilleurs scolaires sur site).

La Municipalité vous rappelle que cette compétence est de CHF 50'000.- par cas pour la législature en cours.

2.6 Charges par dicastère et leur évolution

Evolution des dépenses par dicastère 2011 – 2015



Le dicastère « Administration générale » subit une augmentation en raison de la comptabilisation, pour la première fois et pour presque CHF 120'000.-, des soutiens aux sociétés locales.

L'augmentation du dicastère « Finance » s'explique par l'amortissement, en une fois, de la mise en conformité de l'éclairage public pour CHF 173'859.60, ainsi que par le provisionnement intégral de la reprise fiscale d'un ancien contribuable pour CHF 652'382.92.

La part du dicastère « Domaine et bâtiments » augmente en raison de l'installation des panneaux photovoltaïques sur la Maison de Commune, le Bornalet et le bâtiment de la voirie, ainsi que par l'entretien consenti pour le patrimoine public. Rappelons aussi que les années 2012 et 2013 ont été marquées par une politique d'austérité du point de vue des dépenses d'entretien courant.

Le dicastère « Sécurité sociale » augmente en raison de notre participation à la facture sociale cantonale et aux coûts de l'AVASAD (réseau de soins à domicile).

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1 Décharges

- Rien de spécial à signaler en cette année 2015 sur le site de Colliare.
- La Municipalité a dû, une nouvelle fois, faire face à plusieurs demandes de création d'éventuels dépôts terreux, à tel point qu'elle a dû intervenir auprès des Services de l'Etat afin de remettre de l'ordre au niveau des entreprises à l'origine de ces projets. Vraisemblablement, un seul de ces dépôts verra le jour.

3.2 Jardins familiaux

- Deux places se sont libérées. L'une de ces places étant double, la Municipalité a pu octroyer une partie de cette parcelle à l'un de nos concitoyens et en a gardé une partie pour les besoins de la voirie. La seconde a également été attribuée à l'un de nos concitoyens ayant émis le désir d'en obtenir une.

3.3 Forêts, arbres et haies

- En 2015, quelques cas de nid de chenilles processionnaires ont été découverts. La Municipalité reste très attentive à cette évolution et avertit les propriétaires touchés par ce phénomène en leur rappelant que c'est à eux de prendre les mesures nécessaires quant à leur destruction.

3.4 Bois de feu

- Le martelage s'est déroulé le mardi 24 novembre. Il a eu lieu dans la forêt de la Rippe et dans le bois du cimetière en présence de trois municipaux, du personnel de voirie, du garde forestier et de l'inspecteur d'arrondissement.
- Le bois de feu provient de ces deux forêts.

3.5 Maison de Commune

- Le remplacement du panneau d'affichage par un panneau double avec boîte aux lettres intégrée a été effectué.
- Nous avons posé des panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison de commune, ce qui nous permettra ainsi de diminuer sensiblement la consommation électrique de ce bâtiment.

3.6 Salle polyvalente

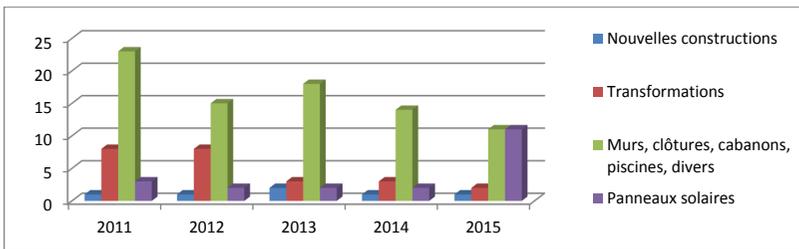
- Comme l'année précédente, nous avons eu à déplorer des incivilités impliquant des dommages au patrimoine.
- Nous avons procédé au changement des sèche-mains en les remplaçant par des systèmes avec pulsion d'air, plus hygiéniques que l'ancien système papier.
- Suite aux nombreuses déprédations de ces dernières années, nous avons installé un système de caméras de vidéosurveillance. cela devrait sensiblement calmer les ardeurs de certains...

3.7 Police des constructions

- A l'exception des gros dossiers de construction en cours, nous remarquons un ralentissement des demandes de constructions.
- La commission de salubrité s'est réunie à cinq reprises afin de contrôler la conformité des travaux de constructions soumis à autorisation.

Permis de construire :

Type/Année de construction	2011	2012	2013	2014	2015
Nouvelles constructions	1	1	2	1	1
Transformations	8	8	3	3	2
Murs, clôtures, cabanons, piscines, divers	23	15	18	14	11
Panneaux solaires	3	2	2	2	11



3.8 Parcs, jardins et cimetière

- Le terrain de foot est bien entretenu grâce au contrat avec la société Terrasport et au travail de la voirie.
- La réfection totale du jardin des souvenirs ainsi que la pose d'une fontaine centrale pour l'eau ont été effectuées conformément au budget. Il est prévu une deuxième étape en 2016 pour corriger les défauts de l'allée centrale. Un endroit a été prévu dans le jardin des souvenirs pour permettre la pose de plaquettes avec les noms des défunts, ceci selon les désirs de la famille.

3.9 Place de jeux et installations sportives

- Le Skate-park reste largement utilisé par les jeunes et rencontre toujours un franc succès.

3.10 Porcherie

- En conformité avec le budget, un système d'aération avec deux sorties a été effectué. Cela devrait sensiblement diminuer les problèmes d'humidité dans ce local. D'autre part suite aux travaux de rénovation de l'ancienne laiterie, nous avons dû changer l'emplacement de l'armoire électrique dans la porcherie.

3.11 Collège de la Léchire

- Comme l'année précédente, nous avons connu quelques problèmes de chauffage. Cette problématique devra trouver une solution dans le cadre des perspectives d'agrandissement du collège.
- Le préavis concernant la réfection du toit de la Léchire a été adopté par le Conseil Communal. Les travaux se feront pendant les périodes de vacances scolaires de l'année 2016.

3.12 Collège du Bornalet

- Il n'y a pas eu de travaux d'entretien sur ce bâtiment.
- Nous avons fait poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de ce bâtiment : cela devrait permettre une économie sensible des frais d'électricité.
- De même que vers la Salle Polyvalente, nous avons fait poser des caméras de vidéosurveillance afin d'éviter les déprédations.

3.13 Bâtiment du feu/FC

- Un système d'aération a été installé pour rendre conforme aux normes le réfectoire de la voirie.
- Nous avons procédé aux changements des vélux dans le toit, suite à des infiltrations d'eau de pluie importantes.
- Des panneaux photovoltaïques ont aussi été posés sur le toit de ce bâtiment.

3.14 Eglise

- Durant l'été, notre temple et son jardin ont accueilli deux œuvres d'art dans le cadre de l'exposition « ArtEdifices 2015 » organisée par la région du Gros-de-Vaud et l'Espace culturel d'Assens.
- Pour permettre l'accrochage une liste spéciale a été fixée au fond de l'église. Celle-ci a été utilisée lors de l'accrochage de l'exposition ArtEdifices.

3.15 Terrains communaux

- Le chantier de la future route RC 177 suit son cours, les ouvrages ont pris forme et les travaux sont en conformité avec le planning d'avancement. Les propriétaires touchés par le passage de la route ont ou vont très prochainement recevoir le nouvel état de leur surface. La commune garde de belles parcelles en perdant toutefois une surface de près de 1,5 ha au profit de nos agriculteurs.

4. TRAVAUX

4.1 Parcs, signalisation

- Pour répondre aux préoccupations des habitants des quartiers du chemin du Bois et du chemin de Gravunuz par rapport à la vitesse du trafic sur la route de Lausanne, plusieurs séances de consultation entre le Service des Routes et la Municipalité se sont déroulées durant le premier semestre. Une solution a finalement pu être trouvée. Elle a fait l'objet d'une parution dans la Feuille des Avis Officiels le 1^{er} septembre et n'a suscité aucun recours. Les mesures mises en place consistent à déplacer l'entrée du village en direction de Mex entre le chemin du Bois et le cimetière et d'instaurer une prescription de la vitesse à 60 km/h. Le 50 km/h est quant à lui déplacé en direction du village jusqu'à la hauteur du chemin de la Boquette. La signalisation a été changée fin novembre. A noter qu'avec ce déplacement de l'entrée du village, ce sont environ 270 m de route cantonale supplémentaires dont l'entretien revient à la charge de la commune.

4.2 Vitesse

- Les zones 30 créés l'année passée ont été homologuées par le Service des Routes au mois d'avril 2015. Malheureusement, la route de Sullens n'a pas répondu aux exigences et des mesures supplémentaires doivent être prises afin de corriger cette situation. Après réflexion, la Municipalité a opté pour la création de deux modérateurs de vitesse tels que mis en place à la route de la Gravière ou au chemin de la Veivy. Une mise à l'enquête s'est déroulée du 28 octobre au 26 novembre et n'a suscité qu'une seule remarque. Ces aménagements seront réalisés au printemps 2016.

4.3 Routes

- L'examen préalable du projet de réfection du chemin de la Rippe et de la route de la Gravière s'est déroulé durant le premier semestre 2015. Ce n'est en effet qu'au mois de juin que nous avons reçu le préavis positif de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). Suite aux commentaires et aux remarques formulées à l'issue de cette consultation, quelques compléments d'information et modifications ont été apportés. L'enquête publique s'est déroulée du 16 octobre au 15 novembre et a suscité trois oppositions. Elles ont finalement toutes été retirées après de nombreuses séances de conciliation. Parallèlement, des conventions d'expropriation à l'amiable ont été adressées aux dix propriétaires concernés afin de disposer des surfaces nécessaires à la réalisation du projet. Ces conventions ont toutes été signées après concertation. Au cours du dernier trimestre, plusieurs démarches ont été entreprises pour établir le coût des travaux. Pour le génie civil, un appel d'offres selon la loi sur les marchés publics a été lancé. Le préavis municipal pour la demande de crédit a pu être établi en fin d'année et sera présenté au Conseil communal début 2016.
- Comme nous l'avons relevé dans le rapport de gestion 2014, il s'avère nécessaire de revoir partiellement les aménagements sur la route de Dailens dans le but d'améliorer les conditions en ce qui concerne le mouvement des véhicules dans le secteur du nouveau quartier mixte « Denner ». Comme chacun le sait, la route de Dailens subit un trafic important aux heures de pointes et de nombreux excès de vitesse y sont constatés. Le problème est d'autant plus préoccupant que de nombreux écoliers empruntent le trottoir le long de cette route pour se rendre à la Léchire. Pour ces raisons, la Municipalité a décidé de ne pas se cantonner au secteur concerné par les nouveaux immeubles, mais de pousser la réflexion sur l'entier de la route de Dailens, jusqu'à l'entrée du village. Dès lors, c'est en début d'année que la Municipalité a mandaté le Bureau RLJ Ingénieurs conseils SA afin d'étudier le réaménagement de la route dans le but d'en améliorer la sécurité. La route étant une route cantonale, c'est en collaboration avec le voyer des routes que l'étude a été réalisée. L'examen préalable du projet s'est déroulé du 8 octobre au 18 décembre. La DGMR a émis un préavis positif. Cependant, des études complémentaires et des modifications ont été demandées par plusieurs services de l'Etat.

- Une fois les aménagements extérieurs de la Cinémathèques terminés, la réfection du carrefour a pu être entreprise. L'état déplorable du revêtement dans ce secteur rendait ces travaux indispensables. Ils ont été exécutés à la fin du mois d'octobre en raison du planning dicté par la Confédération.

4.4 Espaces publics

- Un accent particulier est mis depuis cette année sur la décoration florale de notre village. Des plates-bandes ont été réaménagées afin d'apporter des touches de couleurs variant en fonction des saisons.
- Depuis cette année, le service de la voirie dispose d'une parcelle aux jardins familiaux. Des arbustes et des bulbes peuvent ainsi y être conservés au gré du renouvellement des plantations.

4.5 Eclairage public

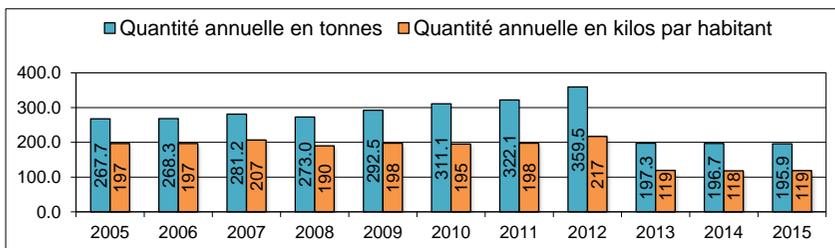
- Les travaux de mise en conformité de notre éclairage public se sont déroulés durant le premier semestre. Sur les 126 points lumineux qu'il a fallu assainir, il reste encore 6 luminaires à changer et surtout les lanternes du village. Pour ces dernières, le très long délai de livraison a empêché d'effectuer leur changement en 2015. La fin des travaux a dû être reportée en 2016.

4.6 Véhicules

- Le véhicule Reform a passé de justesse le contrôle technique effectué au printemps. Agé de 19 ans et acheté d'occasion, ce véhicule montre des signes de fatigue et doit être changé à court terme. Des contacts ont été pris auprès de quelques fabricants de ce type de véhicule. Suite à ces démarches et avec le changement de la camionnette qui se profile également, il est apparu nécessaire de faire une réflexion plus globale concernant le parc de véhicules de notre commune afin de trouver les outils les mieux adaptés à nos besoins. Les résultats de cette réflexion seront connus courant 2016.

4.7 Voirie et déchèterie

- La journée « Coup de balai » s'est déroulée cette année le samedi 14 mars. Elle a réuni une cinquantaine d'adultes et d'enfants dévoués et motivés. Lors de cette action, il a été récolté 290 kg de déchets divers. Tout le monde a ensuite été convié en fin de matinée à la traditionnelle collation qui s'est déroulée au Battoir. Un grand merci à tous.
- Un conteneur Molok a été installé en fin d'année vers la station de pompage.
- Concernant la déchetterie, il est apparu que la politique en matière de prise en charge des déchets verts déposés par des entreprises de paysagiste engagées par des habitants, n'était pas la même dans les trois communes membres. Après concertation et dans un souci d'égalité de traitement, il a été décidé que toute entreprise paysagiste mandatée par un habitant n'était plus autorisée à déposer des déchets verts à la déchetterie. Elles devront passer par le poids de la société Valorsa et prendre en charge les frais y relatifs. Cette décision est entrée en vigueur le 1^{er} septembre.
- Durant les 10 dernières années, les quantités d'ordures ménagères récoltées ont été les suivantes :

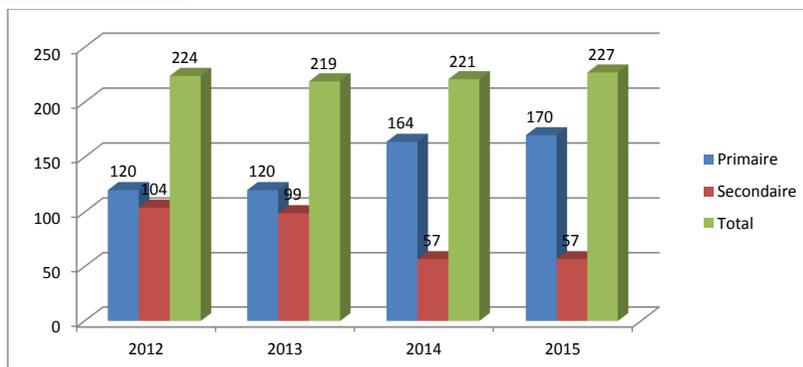


5. INSTRUCTION PUBLIQUE

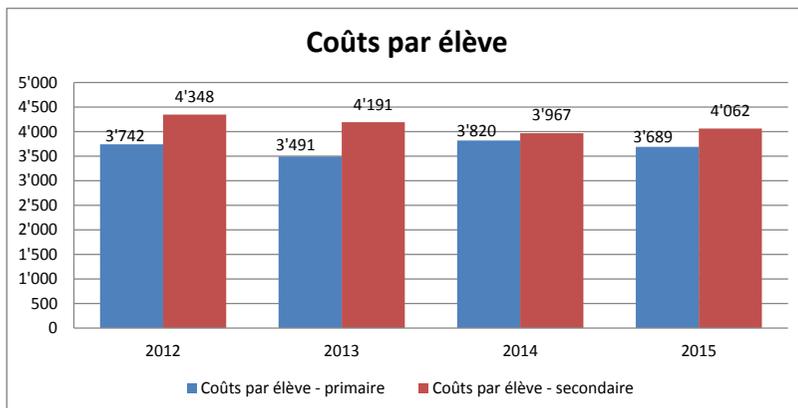
5.1 ASICoPe

- Le travail au sein du Codir est affecté par les tensions provoquées par la future réorganisation, dont à ce jour l'issue n'est pas encore connue. Ce qui est sûr, c'est que l'ASICoPe d'en bas devra assumer le primaire des communes du bas de la Venoge.
- Toutefois, l'ambiance au sein du groupe est saine et les affaires sont traitées avec discernement et compétence. L'ASICoPe et son Codir sont conscients que la future réorganisation scolaire ne se fera pas sans mal et qu'en attendant de trouver une solution cohérente, le travail de l'ASICoPe devra continuer dans les meilleures conditions afin d'assurer le confort et la qualité de l'enseignement.
- A ce jour, le manque de classes sur l'ensemble des communes est un problème important.
- Le projet de piscine régionale avance et devrait aboutir à la création d'un comité de pilotage début 2016.
- Les transports ont été assurés tant bien que mal par la société SAPJV, heureusement épaulée par MBC qui a repris la direction des opérations en fin d'année. Bonne nouvelle : cette année la facture des transports pour l'ASICoPe a été inférieure au budget.
- La gestion informatique de la cantine scolaire a fait des émules puisque plusieurs cantines scolaires ont adopté le même programme, allégeant du même coup notre facture. A noter que la PentaDine s'est équipée de ce logiciel.
- Le trafic au complexe de la Léchire pose toujours des problèmes. L'afflux de la circulation des parents amenant leur progéniture sur le site provoque parfois des bouchons et empêche l'arrivée des bus scolaires. Notre ASP et la direction des écoles s'appliquent à informer les usagers et prônent un accès pédestre des élèves.
- Les comptes 2014 de l'ASICoPe et le budget 2015 ont été acceptés.

5.2 Ecoliers de Penthaz



- Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, nous vous rappelons que la répartition des élèves entre primaire et secondaire a été modifiée, ce qui change également la répartition des coûts par élève primaire et secondaire, comme le montre le graphique ci-dessous.
- Après la régulière progression de ces dernières années, le nombre total d'élèves est stable.



5.3 Etudes surveillées

- Le principe est largement soutenu, tant par le Comité directeur de l'ASiCoPe que par le corps enseignant. Les structures de Penthalaz et Cossonay accueillent de nombreux élèves. Ce succès génère une nouvelle problématique d'encadrement, à savoir la difficulté de trouver des « coaches » volontaires disposant de la formation adéquate.

5.4 Conseil d'établissement

- Cette année, le conseil d'établissement n'a pas siégé.

5.5 Ecoles de musique

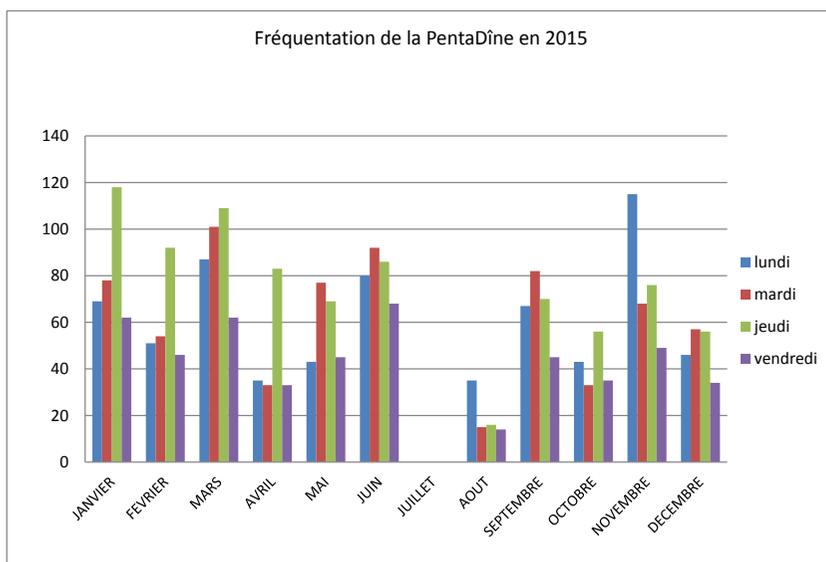
- Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les Ecoles de musique, l'Etat reverse la subvention versée par les communes (CHF 7.50 / hab. en 2015) directement aux Ecoles de musique qui répondent aux critères de la loi.
- Un règlement communal sur les aides individuelles à l'écolage en matière d'enseignement de la musique, ainsi que le barème des subsides, ont été adoptés et sont entrés en vigueur. Aucune demande n'a été déposée en 2015.

5.6 Patrouilleurs

- L'effectif est maintenant complet et fonctionne bien sous la houlette de Mme Line Corbel que nous remercions pour son travail.
- Il est à noter que la circulation est de plus en plus dense et compliquée en raison des chantiers situés à l'entrée du village côté Daillens. La patrouille a redoublé de vigilance pour assurer la sécurité sur le parcours de l'école.

5.7 La « PentaDîne » cantine scolaire

- Grâce à un personnel de qualité et des repas appréciés, la PentaDîne ne cesse de connaître un succès qui réchauffe le cœur des gens qui s'en occupent. Sa fréquentation est en forte augmentation, à tel point qu'un plafonnement du nombre d'enfants pourrait être envisagé.
- L'accès au Skate-park et à la place de jeux, ainsi que l'achat de divers jouets et jeux éducatifs, permettent à nos chères têtes blondes de passer un agréable moment entre les deux tranches d'école.
- Quelques changements ont eu lieu. Tout d'abord le système de réservation a été informatisé prenant modèle sur le système adopté par l'ASiCoPe en vue de son introduction au 1^{er} janvier 2016.
- Changement également auprès de notre fournisseur de repas. Jacky Show ayant remis sa société, nous travaillons désormais avec son successeur Green Kids.
- La moyenne de fréquentation journalière est de 22 repas. Le plat préféré de nos jeunes est l'osso bucco et 6 personnes s'occupent d'assurer le bon fonctionnement de cette structure.



6. SECURITE PUBLIQUE

6.1 Service du feu

- Le SDIS Région Venoge a été alarmé à 132 reprises par le Centre de Traitement des Alarmes (118). A 48 reprises pour des feux, à 31 reprises pour des alarmes techniques (alarmes automatiques, fuites de gaz et divers) à 27 reprises pour des dégâts d'eau, à 10 reprises pour pollution sur chaussée et à 3 reprises pour du chimique dont Daillens qui a nécessité une longue période d'intervention. Il a eu encore 8 sauvetages de personnes et 5 sauvetages d'animaux.
- A Penthaz, le SDIS est intervenu à 2 reprises pour des feux en zones industriels et sur 3 inondations. Nous serions tentés de dire que ce fut une bonne année car il y a eu très peu d'intervention par rapport aux années passées.

6.2 Protection civile

- Les abris de la Léchire sont toujours affectés à l'accueil d'urgence en faveur de nos habitants. Certaines pièces sont mises à disposition ou louées à quelques sociétés locales et de musique. La partie poste sanitaire est également utilisée à quelques reprises dans le courant de l'année par le SDIS Région Venoge pour des exercices ARI (utilisation du matériel respiratoire) mais est apte à accueillir à tout moment une famille dans l'urgence, par exemple en cas d'incendie.

6.3 Police – sécurité publique

- Le CRPS a mis en place plusieurs séances d'information et d'échanges à la fois au sein de groupements scolaire du district et en invitant la population, dont celle de Penthaz, à y participer. Elles sont dédiées plus particulièrement à nos aînés (60 ans et +). Elles permettent un échange avec les autorités, particulièrement avec notre préfet et la gendarmerie.
Cette séance a eu beaucoup de succès.
- Durant l'automne, nous avons renouvelé, conjointement avec d'autres communes de la région de la Venoge, le contrat qui nous lie à EKML, ceci pour un an, à des conditions financières très légèrement meilleures compte tenu de l'élargissement du périmètre des prestations offertes. Nous en avons profité pour faire le bilan annuel de la présence des représentants de la société sur notre territoire, ce qui a conduit à maintenir ce qui avait été mis en place fin 2014, à savoir l'augmentation du nombre de passages, mais plus courts et de façon aléatoire. Nous avons aussi confirmé la nécessité de la visibilité des véhicules et des personnels d'intervention.
- Nous avons toutefois renoncé à élargir le contrat, ceci jusqu'à l'établissement du premier bilan de l'installation, à la veille de l'automne, des systèmes de vidéosurveillance à la Léchire et au Bornalet. Ce premier bilan sera fait à la fin de l'été 2016.
- Il faut néanmoins noter que, depuis leur installation, la Municipalité constate qu'il n'y a plus eu d'atteinte à la propriété publique sur ces deux sites, donc aucun visionnement nécessaire. Elle espère vivement que cela perdurera.
- Parallèlement, notre ASP a poursuivi son travail sur le terrain.
- Toujours en 2015, la Municipalité a eu plusieurs entretiens avec divers représentants de la Gendarmerie vaudoise, cette dernière ayant aussi installé pour la première fois son poste mobile au Bornalet dans le but d'y accueillir tout citoyen.
- Finalement, voici les statistiques des interventions de la Gendarmerie sur notre territoire communal en 2015 qui nous ont été fournies par le Chef du poste d'Echallens dont nous dépendons :

EVENEMENT SUR LA COMMUNE DE PENTHAZ EN 2015	
Total vie et intégrité corporelle (art. 111-136 CP)	1
• Lésion corporelle simple	1
Total patrimoine (art. 137-172 CP)	29
• Vol, y compris importance minime	16
• Vol de véhicule	0
• Brigandage	0
• Dommages à la propriété sans vol	2
• Dommages à la propriété lors de vol	8
• Escroquerie	1
• Recel	1
Total liberté	10
• Menaces	1
• Violation de domicile lors de vol	9
Total intégrité sexuelle	0
Total autres titres du code pénal	3
Total loi sur les stupéfiants (LStup)	0
Total des interventions	43

Comme vous l'aurez remarqué, la Gendarmerie a modifié son mode de faire en matière de statistiques, ce qui rend les comparaisons compliquées par rapport au tableau de l'an dernier. Cependant, entre 2014 et 2015, la criminalité s'est réduite de 62.6 % sur la commune contre 30.2 % dans le district.

A cela s'ajoute des patrouilles régulières.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 LAJE – Réseau AJERCO

- Le réseau AJERCO est composé des structures suivantes : 6 garderies ainsi que les accueils préscolaire, parascolaire et en milieu familial. Le bilan pour 2015 est le suivant :
 - Dans l'ensemble du réseau, 55 accueillantes en milieu familial (AMF) (dont 5 à Penthaz en 2015) ont également assuré la prise en charge de 399 enfants (soit 214'966 heures d'accueil).
 - Pour Penthaz, 29 enfants sont accueillis en accueil préscolaire, 3 en accueil parascolaire et 18 en accueil familial.
 - Si le nombre d'AMF et d'enfants accueillis reste stable, les heures d'accueil continuent d'augmenter (+ 42'220 entre les années 2014 et 2015).
- Le programme de formation continue rencontrant un grand intérêt auprès des AMF, la palette des cours a été élargie.
- La participation communale 2015 s'est élevée à CHF 84.13 par habitant au lieu des CHF 101.- annoncés. Cette diminution est due à une maîtrise des dépenses et une hausse de la participation des parents par rapport au budget.
- La structure d'accueil « Les Moussaillons » à Penthalaz a été inaugurée le 7 novembre. A ce jour, cet endroit est peu utilisé.

7.2 CSR – RAS – Régionalisation de l'Action Sociale

- Les comptes 2014 ont été acceptés lors de l'assemblée générale annuelle.
- Le budget pour 2015 a également été accepté par les membres présents. La fusion, qui a été proposée avec l'ARASPE (Prilly) et la plupart des Communes du district du Gros-de-Vaud, donne entière satisfaction.

7.3 Entraide familiale

- La participation communale 2015 s'élève à CHF 827,- (CHF 0,50/hab.)
- L'assemblée générale a eu lieu à Penthaz le 6 mai. La commune a accepté les comptes 2014.
- La cotisation annuelle de CHF 30.- est renouvelée pour le journal.
- Les activités de l'Entraide familiale se concentrent sur les transports bénévoles. Les habitants concernés de notre commune bénéficient souvent de ces prestations qui sont donc tout naturellement soutenues par la Municipalité.
- Deux habitantes de Penthaz, Mmes Rose-Marie Favre et Françoise Fredez sont fortement impliquées dans le fonctionnement de l'association.

7.4 AVASAD (ASPMAD)

- L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) est une association de droit public autonome, dotée d'une personnalité juridique et placée sous la surveillance de l'Etat. Elle est régie par la Loi sur l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile. Elle est constituée d'Associations et Fondations régionales (A/F).
- L'AVASAD est chargée de mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire vaudois la politique d'aide et de soins à domicile, ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention. C'est l'Etat qui définit cette politique, en concertation avec les communes.
- L'AVASAD accomplit ses missions par l'intermédiaire de ses associations ou fondations régionales d'aide et de soins à domicile et en collaboration avec les réseaux de soins reconnus d'intérêt public.
- La contribution des communes pour 2015 est de CHF 84.53 par habitant en hausse d'environ 6 %.

7.5 EHNV

- Rien de particulier à signaler pour 2015.
- M. A. Emery fait partie du Codir des RNB, entité faisant partie des EHNV.

7.6 Passeport vacances Région Cossonay

- Les vacances scolaires d'automne sont agrémentées par des activités spécifiques destinées aux enfants de notre région. Bon nombre de familles, notamment dans notre commune, bénéficient des activités mises en place par cette organisation.
- La Municipalité s'associe volontiers, au même titre que l'ensemble des communes voisines, à la réussite de l'exercice financier du « Passeport vacances », en proportion de la fréquentation des enfants de Penthaz.
- Cette année, une activité pizza a été organisée sur la place du Bornalet.

8. SERVICES INDUSTRIELS

8.1 Eau

Statistiques de la consommation d'eau 2015 en m3/jour

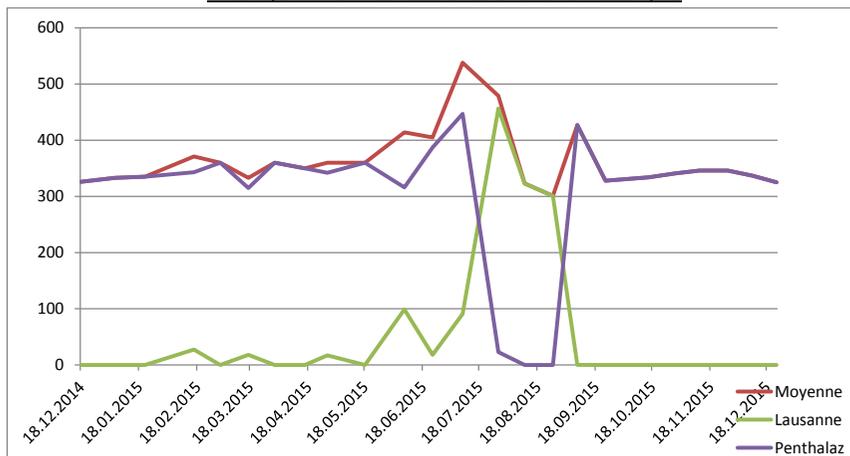


Tableau des captages – Achat et vente d'eau – Pertes

Année	Captages / Achats						Ventes		Pertes	
	Captage	%	Lausanne	%	Penthaz	%	Total	m3	m3	%
2005	19'420	14.6	5'817	4.4	107'314	81.0	132'551	96'854	35'697	26.9
2006	16'939	13.6	3'941	3.2	103'557	83.2	124'437	104'649	19'788	15.9
2007	26'220	22.2	3'436	2.9	88'512	74.9	118'168	100'303	17'865	15.1
2008	10'167	8.9	3'629	3.1	100'790	88.0	114'586	96'297	18'289	16.0
2009	0		10'098	8.1	114'824	91.9	124'922	97'813	27'109	21.7
2010	0		17'524	13.6	111'245	86.4	128'769	110'391	18'378	14,3
2011	0		9'502	7.4	119'314	92.6	128'816	110'050	18'766	14,6
2012	0		46'224	31.6	100'277	68.4	146'501	111'713	34'788	23,7
2013	0		7'070	5.0	135'093	95.0	142'163	111'885	30'278	21,3
2014	0		5'393	4.0	129'718	96.0	135'111	105'044	30'067	22,3
2015	0		22'975	17.2	110'940	82.8	133'915	112'394	21'521	16,1

- Les pertes à 16,1 % sont notablement inférieures à l'année passée. La Municipalité reste très attentive à notre consommation tout au long de l'année et plus particulièrement pendant les mois d'été et en période de sécheresse.

8.2 Fontaines

- Les fontaines du bas de la Rue du Vieux Collège ont été remises en place dans le courant du printemps 2015.

8.3 Cours d'eau.

- Des travaux de renaturation, organisés, réalisés et financés par l'Etat, ont eu lieu sur les bords de la Venoge. Ces travaux visent principalement à parer à son débordement.

8.4 AIEE

- L'inauguration de la nouvelle STEP a eu lieu le samedi 12 décembre. Dans un avenir proche, les traitements des micropolluants seront à l'ordre du jour.

8.5 Cosvegaz/Holdigaz

- Rien de particulier à signaler pour 2015, aucune demande de nouveaux raccordements ne nous étant parvenues.

9. REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR L'EXERCICE 2014

Le rapport de la Commission de gestion sur les activités 2014 comportait principalement des remarques et des vœux sur les points traités par la Municipalité.

Le présent rapport apporte des réponses à ces interrogations, tout comme les différents entretiens entre la commission et la Municipalité concernant l'exercice 2015 et les réalisations effectuées durant la même période.

Cependant, la Municipalité tient à apporter quelques commentaires sur quelques points précis :

1.3 Personnel

La Municipalité confirme le fait que le concierge du complexe de la Léchire a une importante charge de travail et qu'il fait régulièrement des heures supplémentaires.

De fait, après le départ de l'ancien titulaire, un besoin de rattrapage dans l'entretien des locaux relativement important s'est avéré nécessaire.

La Municipalité étant parfaitement consciente de cette situation, elle a décidé d'y palier non seulement en mettant à disposition un étudiant durant l'été, mais également une aide tout au long de l'année à temps partiel.

Un poste à environ 20 % a été ouvert en 2015 (à charge, pour l'essentiel, du groupement scolaire). Il est actuellement tenu par Mme Ana Margarida Dos Santos Marques.

1.5 Nouveaux habitants

De fait, en intensifiant le soutien communal à de nouvelles manifestations, la Municipalité fait tout son possible pour tenter de limiter cette tendance à devenir cité dortoir, voire à l'inverser.

Elle poursuivra, si le Conseil la suit, cet objectif, durant les prochaines années, pour autant que les finances communales le permettent.

1.7 Bibliothèque intercommunale de la Venoge

Le Municipalité tient à noter que le développement du secteur « adulte » est une décision intercommunale consécutive à l'inauguration de la bibliothèque qui a mis en exergue cette faiblesse.

Elle a toutefois été initiée par l'exécutif de Penthaz.

Une politique d'acquisition continue devrait être mise en place dès 2016, donc budgétisée.

Cependant, le dépassement du budget évoqué, soit CHF 7'000.- concerne les quatre communes.

Penthaz n'y a participé que pour sa part, soit environ CHF 2'000.-.

4.3 Routes

La Municipalité, suite à diverses discussions, échanges et séances, est dans l'attente d'une décision de la DGMR visant à moduler la vitesse entre le cimetière et l'entrée de Penthaz.

Elle a été mise en place en 2015.

5.7 La « Pentadîne » cantine scolaire

Concernant la température des repas, la Municipalité n'a jamais reçu de plainte.

Elle a néanmoins transmis cette doléance à la coordinatrice qui va veiller à cette problématique, sachant que certains enfants prennent beaucoup de temps pour manger.

6.1 Service du feu

La reprise de l'entier des locaux du bâtiment du feu a déjà été évoquée par la Municipalité dans le cadre de la renégociation des loyers avec le SDIS-Venoge.

A court terme, la Municipalité estime néanmoins que la voirie n'en a pas un besoin vital et le stationnement de deux véhicules de nos services extérieurs au battoir n'a pas d'influence sur ces derniers.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier, qu'en l'état, ces locaux devraient être compensés compte tenu du peu de surface de cette qualité à disposition. Ils seraient dès lors nécessaire d'en construire de nouveaux, à Penthaz ou ailleurs, ce qui induirait une augmentation du coût par habitant du SDIS-Venoge pour l'ensemble de ses acteurs.

10. COMPTES 2015 ET COMMENTAIRES

10.1 Introduction

Conformément aux articles 93b ss de la loi sur les communes, et la modification du 20 octobre 2003 sur le règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, art. 34 ss, nous avons fait procéder, par un organe de révision possédant toutes les qualifications requises, au contrôle annuel de nos comptes. Vous trouverez, à la fin de l'analyse, le rapport établi à ce sujet.

10.2 Tableau du résultat avant attributions

	Comptes 2015 en francs	Budget 2015 en francs	Comptes 2014 en francs
Total des revenus	7'883'386.85	7'025'000.00	7'595'601.10
Total des charges	-7'839'815.28	-7'087'558.20	-7'446'123.52
Résultat avant attributions	43'571.57	-62'558.20	149'477.58

Ce tableau ne requiert aucun commentaire particulier.

10.3 Comptes 2015

Le résultat 2015 est supérieur aux prévisions du budget de CHF 106'129.77. Toutefois, ce résultat est trompeur. En effet, des éléments extraordinaires viennent sensiblement améliorer le résultat final. Vous trouverez, dans le tableau ci-dessous, les principaux points :

	Comptes 2015 en francs
Résultat net	43'571.57
Décompte final facture sociale 2014	-90'133.00
Décompte final péréquation 2014	-213'488.00
Décompte final gendarmerie 2014	-23'467.00
Refacturation écolage enfants de la MEP 2011-2014	-12'543.40
Impact de la péréquation suite à la reprise fiscale d'un ancien contribuable	211'976.00
Résultat net avant éléments extraordinaires	-84'083.83

Au final, on constate, comme en 2014, un impact important des décomptes liés à la péréquation. Ceux-ci, bien qu'estimés au plus près des connaissances de la Municipalité, dépendent fortement du résultat des autres communes du canton.

Cette variabilité, en grande partie non métrisable, doit nous encourager à la prudence dans les choix de gestion futurs, notamment dans la fixation du taux d'imposition.

10.4 Décomposition du résultat 2015

Le résultat net de CHF 43'571.57 se compose en partie d'éléments non monétaires comme les variations de provisions et les amortissements. Nous vous proposons ci-dessous un tableau présentant le résultat avant les éléments susmentionnés.

Comptes 2015 en francs	
Total des revenus avant dissolutions de provisions	7'630'489.55
Total des charges avant amortissements et attributions aux provisions	-6'647'362.66
Résultat avant amortissements et variation de provisions	983'126.89
Dissolutions de provisions	252'897.30
Attributions aux provisions	-689'301.52
Amortissements légaux	-329'291.50
Amortissements complémentaires	-173'859.60
Résultat net	43'571.57

L'excellent résultat monétaire, constaté ci-dessous, doit toutefois être quelque peu nuancé, puisqu'il est entre autres composé pour CHF 652'382.92 de créances fiscales, intégralement provisionnées, que nous n'encaisserons certainement jamais, comme indiqué sous le point 2.2 du présent rapport.

Le découvert au bilan de CHF 309'146.74 au 01.01.2015 sera réduit à CHF 265'575.17 au 31.12.2015 par l'**attribution du résultat de CHF 43'571.57**.

10.5 Financements spéciaux 2015 et mutation des fonds de réserves

Résultat des services financés par des recettes affectées :

Dicastère	Excédent de charges en francs	Excédent de recettes en francs	situation du fonds de réserve affecté au 31.12.2015
16 Tourisme	1'978.00		réserve épuisée en 2015
45 Ordures ménagères et décharges		20'650.75	CHF 39'904.80
46 Réseau d'égouts et épuration		16'267.85	CHF 298'614.06
65 Défense incendie	49'576.45		réserve épuisée en 2014
67 Protection civile	36'398.85		réserve dissoute en 2012
81 Service des eaux	17'532.75		CHF 715'371.07

Les services mentionnés dans le tableau ci-dessus doivent attribuer leur bénéfice directement à un fonds de réserve affecté.

Le service « tourisme » avait pu créer un fonds de réserve suite au passage dans notre Commune de plusieurs personnes soumises à la taxe de séjour. Il a par la suite été consommé par notre contribution à l'Association de Développement Région Gros-de-Vaud.

Suite à l'abandon des taxes non-pompier, le fonds de réserve y relatif s'est, années après années, épuisé.

10.6 Finances

Liquidités

Après deux années où le manque de liquidités a été un problème récurrent, l'année 2015 a été, de ce point de vue, excellente. Les retours de la péréquation 2013, en novembre 2014, alliés à des comptes péréquatifs revus à la baisse, ont permis d'obtenir un niveau de liquidités confortable.

Le disponible à court terme, au 31 décembre 2015, s'élève à CHF 1'139'426.45 contre CHF 604'660.46 à fin 2014. Les créanciers sont en légère hausse à CHF 449'267.28 en fin d'année, contre CHF 313'661.13 une année auparavant.

Amortissements financiers et dette communale

La dette globale de la commune au 31 décembre 2015 est de CHF 3'764'665.- ; plus une limite de crédit de CHF 1'000'000.-, non utilisée. Ce montant inclut une somme de CHF 1'300'000.- pour la grande salle qui est prise en charge au 2/3 par l'ASiCoPe, sur la base du taux fédéral de référence pour la partie « loyer » et pour les amortissements futurs, le tout sous la forme de loyers à percevoir.

Malgré les importants et nécessaires investissements consentis au cours de la précédente législature, cela ne représente qu'un montant de CHF 2'277.45 par habitant (1653 habitants recensés officiellement par le SCRIS).

Le coût 2015, toujours par habitant, du financement de cette dette a été de CHF 49.25.

Investissements

Le tableau de récapitulatif ci-dessous vous donnera une vision globale de nos investissements :

Comptes	Au 1er janvier 2015 en francs	Investissements	Amortissements Subventions	Au 31 décembre 2015 en francs
914.11 Sécurisation des Publes	116'687.60	-	-19'450.00	97'237.60
914.12 Eclairage public (préavis municipal)	4'520.35	169'339.25	-173'859.60	-
914.13 Route d'accès de la Rippe	38'614.30	75'196.60	-	113'810.90
914.131 Route de Daillens	-	27'211.80	-	27'211.80
914.16 EP (Voirie) Préav. 2,3,5	19'672.20	-	-3'934.45	15'737.75
914.17 EP (10 ans) Préav. 2,3,5	320'476.00	-	-53'383.00	267'093.00
914.18 Espace publics Etude Pr.2,3,5	47'000.00	-	-12'000.00	35'000.00
914.19 Espace publics (routes) Pr.2,3,5	2'184'015.00	-	-83'995.00	2'100'020.00
914.192 Espace publics (Bornalet) Pr.2,3,5	123'450.00	-	-4'750.00	118'700.00
914.30 Autres immeubles administratifs	1.00	-	-	1.00
914.34 Collège de la Léchire (Plafonds)	44'487.50	-	-8'897.50	35'590.00
914.37 Cuisine et rempl. Mobilier GS	81'091.20	-	-16'218.20	64'873.00
914.38 Réfection de la Salle Polyvalente *	1'836'519.98	-	-	1'836'519.98
914.39 Création d'un ascenseur Collège de la Léchire	55'886.50	-	-6'985.80	48'900.70
Total	4'872'421.63	271'747.65	-383'473.55	4'760'695.73

* *Comptabilisation des amortissements par fonds d'amortissement*

Par rapport au 1^{er} janvier 2015, la valeur comptable du patrimoine administratif a diminué de CHF 111'725.90 au 31 décembre 2015. Auquel il faut ajouter l'amortissement indirect de la rénovation de la Grande Salle de CHF 62'000.- par an.

En conséquence, en 2015, les investissements nets ont donc diminué de CHF 173'725.90.

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement brute 2015 a été de **CHF 925'449.34** pour des dépenses d'investissements de **CHF 271'747.65**.

Le degré d'autofinancement de la Commune est de 340 %. Toutefois, il y aurait lieu de la corriger des revenus de la reprise fiscale de CHF 652'382.92 que nous n'encaisseront certainement jamais. Dans ce cas, le degré d'autofinancement se situe à 100 %.

Tenant compte des investissements prévus pour la législature à venir, cette situation est satisfaisante.

10.7 Commentaires du Syndic

L'énergique augmentation des impôts commencent à porter ses fruits.

Même si le feu vient de passer de l'orange au vert clair, 2015 a été marquée par une nette amélioration de la trésorerie courante et les comptes, malgré une hausse des charges et grâce à des éléments extraordinaires attendus, bouclent sur un nouvel exercice bénéficiaire, certes plus faible qu'en 2014 pour les raisons évoquées ci-dessous et de dépenses non récurrentes.

La poursuite de cette embellie permet à la Municipalité de faire face, avec plus de sérénité, à l'ensemble des charges courantes, qu'elles soient communales, intercommunales ou cantonales.

Elle permet aussi un retour à la norme dans l'entretien du patrimoine immobilier, une légère amélioration des prestations fournies à l'ensemble de la population et d'envisager le paiement de certains investissements, certes modestes, par financement interne.

Ainsi, deux préavis (panneaux photovoltaïques et mise en conformité du réseau d'éclairage), d'un montant cumulé de CHF 237'785.-, ont pu être réglés sans recourir à l'emprunt, tout en étant en situation de faire face aux coûts de nouveaux emprunts pour financer les grands projets de la législature et d'amortir les lignes de crédits existantes dans un contexte de taux de financement très bas.

En 2016, la Municipalité prévoit d'ailleurs de renouveler l'exercice en finançant certains investissements via la trésorerie courante, les plus importants étant financés par l'emprunt, tout en usant, dans les deux cas, de toute la latitude du système de la péréquation intercommunale pour en réduire leur impact sur les finances communales.

Malgré cela, la Commune fait toujours face à un découvert au bilan qu'elle résorbe progressivement et qu'elle se doit de résorber. Dans tous les cas, force est de constater qu'il aura été plus aisé de le creuser que de le résorber.

Dans ce contexte, surtout à la veille de voir entrer en force la réforme RIE III, qui aura un impact sur les rentrées fiscales de la Commune, et aux futurs coûts induits par la mise en application régionale de la loi sur l'accueil de jour via l'AJERCO, la Municipalité estime qu'il n'est pas à l'ordre du jour de revenir, même partiellement, sur la hausse d'impôt approuvée par votre cénacle, entrée en vigueur en 2014.

Elle s'apprête d'ailleurs à proposer au Conseil communal, issu des récentes élections, de reporter, inchangé, l'arrêté d'imposition pour la période fiscale 2017 – 2018.

Parallèlement, elle compte sur une reprise de la conjoncture et sur l'arrivée de nouveaux foyers fiscaux au cours des années 2016-2020 (env. 60) pour voir les recettes reprendre une croissance régulière.

En conclusion, la Municipalité est soulagée de cette récente évolution même si elle est consciente que rien n'est définitivement acquis et que cela a nécessité un effort fiscal supplémentaire, parfois douloureux, de la part des Tarteuses et Tartreux d'aujourd'hui afin de permettre à la prochaine génération de disposer encore des capacités financières pour faire évoluer notre village tout en faisant face à leurs futures obligations intercommunales et cantonales.

10.8 Lettre de la fiduciaire



1

Lausanne, le 20 avril 2016

MUNICIPALITE DE PENTHAZ

Monsieur Philippe Besson, Syndic
Rue du Vieux-Collège 7
Case postale 49
1303 Penthaz

Monsieur le Syndic,
Messieurs les Municipaux,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune de Penthaz, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et les autres informations pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Notre mandat consiste à vérifier la comptabilité et à émettre une opinion sur les comptes annuels. Conformément aux articles 32 et suivants du règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, nous avons établi à votre intention le présent rapport détaillé.

Nous avons également entrepris diverses investigations non prévues dans le plan de révision, mais jugées indispensables pour la bonne exécution de notre mandat. Le détail des vérifications opérées lors de notre contrôle est consigné dans nos notes de révision. Nous les tenons à votre disposition.

Ce rapport détaillé a pour but de vous informer sur les éléments suivants :

1. Réalisation de l'audit des comptes annuels
2. Constatations générales
3. Constatations relatives aux comptes annuels
4. Constatations relatives aux comptes de fonctionnement
5. Résultat de l'audit des comptes annuels
6. Annexes :
 - comptes annuels
 - justifications des postes du bilan
 - travaux effectués.

Les contrôles effectués nous ont permis de constater que les comptes sont régulièrement tenus et qu'ils sont adaptés à l'ampleur des affaires de la Commune.

Nous remercions Monsieur Cédric Tronchet, Boursier communal, pour sa coopération. Aucune restriction d'accès aux informations et aux pièces comptables ne nous a été opposée lors de nos contrôles.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition afin de discuter des différents points relevés dans le présent document.

Nous vous présentons, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Olivier ZYSSET
Expert-Comptable agréé ASR
Réviseur responsable



Alexandra PAMINGLE
Expert-Comptable agréé ASR

Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2015

Compte	Désignation	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Administration Générale						
10	Autorité	1'390'270.22	467'628.25	1'357'600.00	438'200.00	1'197'554.96	479'096.80
101	Conseil Communal	189'370.30	90'335.45	191'700.00	92'000.00	184'760.95	90'015.40
102	Municipalité	17'990.50		20'400.00		19'169.50	
11	Administration	171'379.80	90'335.45	171'300.00	92'000.00	165'591.45	90'015.40
110	Secrétariat municipal	924'822.91	348'074.20	940'500.00	342'900.00	781'197.13	383'733.85
110	Secrétariat municipal	924'822.91	348'074.20	940'500.00	342'900.00	781'197.13	383'733.85
15	Affaires culturelles et de loisirs	117'693.06	23'255.70	64'500.00	3'300.00	75'533.88	1'530.00
150	Affaires culturelles et	117'693.06	23'255.70	64'500.00	3'300.00	75'533.88	1'530.00
16	Tourisme	3'332.00	3'162.90	3'300.00	3'300.00	3'817.55	3'817.55
160	Tourisme	3'332.00	3'162.90	3'300.00	3'300.00	3'817.55	3'817.55
18	Transport Publics	112'991.75		117'200.00		113'239.80	
180	Transport Publics	112'991.75		117'200.00		113'239.80	
19	Informatique	42'060.20	2'800.00	40'400.00		39'005.65	
190	Informatique	42'060.20	2'800.00	40'400.00		39'005.65	
2	Finances	2'301'053.71	6'051'639.99	1'774'900.00	5'256'400.00	2'190'023.90	5'538'722.02
21	Impôts	145'932.98	4'813'034.93	184'500.00	4'030'100.00	169'182.37	4'046'692.52
210	Impôts	145'932.98	4'813'034.93	184'500.00	4'030'100.00	169'182.37	4'046'692.52
22	Service financier	1'137'121.26	1'048'195.46	1'029'500.00	926'300.00	1'127'782.88	1'055'778.80
220	Service financier	1'137'121.26	1'048'195.46	1'029'500.00	926'300.00	1'127'782.88	1'055'778.80
23	Amortissements et réserve non ventilée	1'017'999.47	190'409.60	560'900.00	300'000.00	893'058.65	436'250.70
230	Amortissements et réserve	1'017'999.47	190'409.60	560'900.00	300'000.00	893'058.65	436'250.70
3	Domaines et bâtiments	378'374.41	312'896.45	306'958.20	311'200.00	342'280.98	240'764.05
31	Terrains	28'652.05	35'178.00	27'100.00	33'600.00	30'846.43	16'910.10
310	Terrains	28'652.05	35'178.00	27'100.00	33'600.00	30'846.43	16'910.10
32	Forêts	24'141.50	9'096.90	20'000.00	11'700.00	23'312.65	15'248.75
320	Forêts	24'141.50	9'096.90	20'000.00	11'700.00	23'312.65	15'248.75
35	Bâtiments	325'580.86	268'621.55	259'858.20	265'900.00	288'121.90	208'605.20
351	Bâtiment administratif et divers	93'406.86	10'989.40	40'788.60	7'800.00	99'985.30	60'217.45
352	Grande Salle	150'036.95	179'688.60	146'900.00	177'900.00	156'406.35	129'987.75
353	Local du feu, voirie et vestiaires FC	59'064.75	58'005.30	48'349.90	59'800.00	14'271.85	16'000.00
354	Bâtiment du Bornalet	23'072.30	19'938.25	23'819.70	20'400.00	17'458.40	2'400.00

Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2015

Compte	Désignation	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Travaux	580'920.51	316'700.00	580'300.00	346'600.00	602'949.97	344'775.55
43	Routes	199'556.02	2'233.40	170'200.00		180'893.22	
430	Routes	199'556.02	2'233.40	170'200.00		180'893.22	
44	Parcs et cimetières	111'105.39	43'946.05	102'500.00	42'000.00	91'157.25	15'994.80
440	Parcs et cimetières	111'105.39	43'946.05	102'500.00	42'000.00	91'157.25	15'994.80
45	Ordures ménagères et décharges	234'399.35	234'399.35	259'100.00	259'100.00	248'770.50	244'797.80
451	Ordures ménagères	234'399.35	234'399.35	259'100.00	259'100.00	248'770.50	244'797.80
46	Réseau d'égouts et d'épuration	32'227.60	32'227.60	42'000.00	42'000.00	78'599.75	78'599.75
460	Réseau d'égouts	32'227.60	32'227.60	42'000.00	42'000.00	78'599.75	78'599.75
47	Cours d'eau	3'632.15	3'893.60	6'500.00	3'500.00	3'529.25	5'383.20
470	Cours d'eau	3'632.15	3'893.60	6'500.00	3'500.00	3'529.25	5'383.20
5	Instruction publique et cultes	1'400'950.68	286'131.66	1'433'800.00	372'100.00	1'395'715.43	451'284.45
51	Enseignement primaire	1'126'435.08	273'588.26	1'100'000.00	339'100.00	1'093'337.12	392'241.15
511	Enfantine, primaire, sup.	647'350.92		623'200.00		636'483.97	
512	Bâtiments scolaires	192'229.76	204'792.26	199'400.00	292'300.00	193'901.10	322'896.80
513	Écolage et Garderie	286'854.40	68'796.00	277'400.00	46'800.00	262'952.05	69'344.35
52	Enseignement secondaire	224'294.20	12'543.40	276'800.00	33'000.00	244'698.91	59'043.30
520	Enseignement secondaire	224'294.20	12'543.40	276'800.00	33'000.00	244'698.91	59'043.30
53	Enseignement spécialisé	14'495.00		23'000.00	12'751.00	12'751.00	
530	Enseignement spécialisé	14'495.00		23'000.00	12'751.00	12'751.00	
54	Office d'orientation professionnelle	2'506.75		2'700.00	2'362.10	2'362.10	
540	Office d'orientation	2'506.75		2'700.00	2'362.10	2'362.10	
58	Temples et cultes	33'219.65		31'300.00	42'566.30	42'566.30	
580	Temples et cultes	33'219.65		31'300.00	42'566.30	42'566.30	
6	Police	336'074.85	26'057.00	315'900.00	1'500.00	300'513.43	56'428.03
61	Police de proximité	250'099.55	26'057.00	236'500.00	1'500.00	223'256.33	23'965.00
610	Police de proximité	250'099.55	26'057.00	236'500.00	1'500.00	223'256.33	23'965.00
65	Défense contre l'incendie	49'576.45		41'700.00		38'553.25	26'975.58
651	Défense contre l'incendie locale	49'576.45		41'700.00		38'553.25	26'975.58
66	Protection civile	36'398.85		37'700.00		38'703.85	5'487.45
660	Protection civile	36'398.85		37'700.00		38'703.85	5'487.45

Comptes du 1er janvier au 31 décembre 2015

Compte	Désignation	Comptes 2015		Budget 2015		Comptes 2014	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Sécurité sociale	1'167'460.95	90'133.00	1'073'100.00		1'111'884.80	125'032.20
71	Service social communal	76'999.70		86'300.00		76'037.20	3'444.80
710	Service social communal	76'999.70		86'300.00		76'037.20	3'444.80
72	Prévoyance sociale cantonale	948'653.00	90'133.00	847'000.00		901'827.00	117'144.00
720	Prévoyance sociale	948'653.00	90'133.00	847'000.00		901'827.00	117'144.00
73	Santé publique	141'808.25		139'800.00		134'020.60	4'443.40
730	Santé publique	141'808.25		139'800.00		134'020.60	4'443.40
8	Services industriels	284'709.95	332'200.50	245'000.00	299'000.00	305'200.05	359'498.00
81	Services des eaux	284'709.95	284'709.95	245'000.00	245'000.00	305'200.05	305'200.05
810	Services des eaux	284'709.95	284'709.95	245'000.00	245'000.00	305'200.05	305'200.05
82	Service électrique		47'490.55		54'000.00		54'297.95
820	Service électrique		47'490.55		54'000.00		54'297.95
	TOTALISATION	7'839'815.28	7'883'386.85	7'087'558.20	7'025'000.00	7'446'123.52	7'595'601.10
	Résultat	43'571.57			62'558.20	149'477.58	

Détail et commentaires, voir annexe

Bilan au 31 décembre

ACTIF	2015	2014	PASSIF	2015	2014
Disponibilités	1'139'426.45	604'660.46	Engagements courants	871'400.13	735'793.98
Caisse	6'227.20	5'859.65	Créanciers	449'267.28	313'661.13
Comptes chèques postaux	511'925.88	523'287.16	Contribution d'équipement PQ Vaux Penten	111'320.00	111'320.00
Banques	621'273.37	75'513.65	Contribution d'équipement PQ Floret II	310'812.85	310'812.85
Débiteurs et comptes courants	2'447'453.98	1'849'285.89	Emprunts à moyen et long terme	3'764'665.00	3'984'332.00
Débiteurs	138'664.82	331'842.11	Postfinance échéance 18.05.2020	1'235'000.00	1'330'000.00
Impôts à encaisser	2'308'789.16	1'517'443.78	Postfinance échéance 04.01.2021	684'664.00	710'998.00
Placements du patrimoine financier	244'100.00	244'100.00	Postfinance échéance 16.08.2021	1'845'001.00	1'943'334.00
Immubles productifs	244'100.00	244'100.00	Passifs transitoires	503'083.44	226'885.38
Actifs transitoires	105'605.04	391'945.82	Fonds de réserves affectés	1'053'889.93	1'036'312.98
Investissements du patrimoine administratif	4'760'696.73	4'872'422.63	Réserve service des eaux	715'371.07	732'903.82
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	2'774'811.05	2'854'435.45	Réserve égouts	298'614.06	282'346.21
Bâiments et constructions à amortir	1'985'884.68	2'017'986.18	Réserve tourisme	0.00	1'808.90
Marchandises et provisionnements	1.00	1.00	Réserve ordures ménagères	39'904.80	19'254.05
Titres et papiers-valeurs	9'000.00	9'000.00	Fonds de réserve	2'778'818.87	2'297'237.20
Total de l'actif	8'706'282.20	7'971'414.80	Réserve travaux divers	1'641'584.45	1'858'590.10
			Réserve débiteurs impôts	823'287.92	187'455.00
			Réserve débiteurs divers	3'946.50	3'192.10
			Fonds d'amortissement pour la rénovation GS	310'000.00	248'000.00
			Capital	-265'575.17	-309'146.74
			Capital (Découvert) au 01.01	-309'146.74	-458'624.32
			Résultat	43'571.57	149'477.58
			Total du passif	8'706'282.20	7'971'414.80

Engagements hors bilan :

- 1) Cautionnements : 40'000.00
- 2) Part des dettes des associations de communes et des ententes intercommunales :
 - ASiCoPe : 12.0821% de la dette, soit : 638'607.95
 - AIEE : 18.02 % de la dette, soit : 2'072'300.00

11. CONCLUSIONS

Nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHAZ

- vu le rapport de gestion et des comptes 2015,
- ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2015 se soldant par un bénéfice de CHF 43'571.57,
- de porter la totalité du bénéfice en réduction du découvert au bilan au 1^{er} janvier 2015 de CHF -309'146.74 pour le ramener au montant de CHF -265'575.17 au 31 décembre 2015,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion et ses comptes pour 2015, ainsi qu'à l'organe de révision et à la commission de gestion.

Adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 23 mai 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :		La secrétaire :
 Ph. Besson		 M. Goy Bommottet

Lors de la séance du 23 juin 2016, les membres du Conseil communal ont accepté ces comptes.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :

La secrétaire :

N. Roch

N. Pahud